Rapport au Premier ministre et au ministre de la transformation et de la fonction publiques

Alain Beretz

Président des jurys des concours d'entrée à l'Institut national du service public 2022

(..) Ce qui devait être simplement un réactif, destiné à éprouver la valeur de l'éducation, devient une fin en soi, vers laquelle s'oriente, dorénavant, l'éducation tout entière. On n'invite plus (..) les étudiants à acquérir les connaissances dont l'examen permettra, tant bien que mal, d'apprécier la solidité. C'est à se préparer à l'examen qu'on les convie. Ainsi un chien savant n'est pas un chien qui sait beaucoup de choses, mais qui a été dressé à donner, par quelques exercices choisis d'avance, l'illusion du savoir.

Marc Bloch : « *Sur la réforme de l'enseignement* »,
Les Cahiers politiques, n° 3, n°3, juillet 1943, p. 17[1]

À l'expérience, (..) il faudrait sans doute, sans nullement chercher le paradoxe, ne nommer dans les jurys que des hommes et des femmes qui soient suffisamment conscients de leurs limites pour ne pas aspirer à y siéger et, lorsqu'ils acceptent tout de même cette fonction, pour accepter de faire un certain effort de formation et de remise en cause d'eux-mêmes.
Ils ne seront, de toute façon, quittes quant au fait de savoir s'ils ont plus ou moins bien rempli leur mission que vingt ou trente ans plus tard, lorsque pourra être appréciée la façon de servir, sur une longue période, de ceux qu'ils auront contribué à recruter pour le compte de l'État.

Martine Lombard
Présidente des jurys 2008[2]

[1] Publication du Comité général d'études du Conseil national de la Résistance, auquel Marc Bloch participe avant son arrestation le 8 mars 1944. http://clioweb.free.fr/debats/marcbloch-enst-1943-prisme.pdf

[2]LOMBARD Martine, « Présider un jury de concours : enjeux et perspectives », *Revue française d'administration publique*, 2012/2 (n° 142), p. 455-465. DOI : 10.3917/rfap.142.0455. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2012-2-page-455.htm

1. Introduction

1.1. Remerciements

La tâche de président du jury est complexe et il aurait été impossible de la mener à bien sans le soutien actif de très nombreuses personnes.

Je voudrais d'abord remercier les candidates et les candidats. Ils sont soumis à une forte pression. Leur engagement, leur enthousiasme, leur détermination à servir l'État nous ont convaincus, mais aussi stimulés à remplir au mieux notre tâche. Bien sûr, rien n'est parfait, et dans ce rapport nous pointerons aussi des améliorations qui pourraient être apportées à la structure du concours, ainsi qu'à la préparation des candidats. Nous espérons que ces remarques aideront à progresser ceux qui se présenteront à nouveau. Nous voulons souhaiter bonne route à celles et ceux qui ont été reçus et espérons que nos échanges les aient encore aidés à renforcer leurs ambitions. Ils arrivent dans l'administration à un moment riche en mutations et défis ; qu'ils utilisent leurs qualités, leur fraicheur, leur spontanéité pour relever ces défis, au service de tous nos concitoyens.

Ensuite il faut remercier les membres du jury. Ce jury a été uni, dévoué et bienveillant. Merci à toutes et à tous ; ce fut un plaisir et un honneur de présider un tel groupe.

Je voudrais aussi remercier l'ensemble des personnels de l'INSP, ainsi que les vacataires, qui sous la houlette de Michèle Bornert, ont déployé une compétence, un professionnalisme et un dévouement sans limites ; leur attention aux détails et leur rigueur, couplées à une écoute attentive des demandes du jury ou des candidats, ont été essentielles dans le déroulement fluide et serein de ce concours.

Enfin mes remerciements personnels vont à mes deux assesseurs Marie-Grâce Lux et Jean-Claude Hassan. Tout en continuant d'assumer de très lourdes charges de travail, ils ont été très présents à mes côtés et m'ont ainsi apporté tout le bénéfice de leur grande expérience de l'action publique. En formant tous les trois une « troïka » selon le jargon de l'INSP, nous nous sommes efforcés de travailler ensemble au bénéfice des candidats et de l'Institut.

1.2. Un rapport : pour quoi faire ?

1.2.1. Constats

Le rapport du jury est prévu par les textes[3], mais son objet n'est pas précisé, et donc laissé à l'appréciation du jury

Le présent rapport a pour but de résumer les impressions du jury sur le déroulé du concours 2022, ainsi que ses analyses sur l'insertion du concours dans la stratégie de l'INSP. Ses principaux contributeurs sont la troïka, mais sont aussi intervenus de nombreux autres membres du jury. Nous avons également repris certaines remarques des candidats, admis ou

[3] Article 6 du décret N°2015-1449 : « A l'issue des concours, le président des jurys adresse un rapport au Premier ministre et au ministre chargé de la fonction publique. Ce rapport est transmis au conseil d'administration de l'école. »

non admis, que nous avons rencontrés. Pourtant, ce sont avant tout les instances de l'INSP et sa direction qui devraient pouvoir exploiter les éléments développés ici, à la fois pour une optimisation de la gestion des concours, mais aussi pour leur adaptation aux réformes en cours et leur évaluation. Sur ce dernier point, la tutelle de l'INSP pourra, nous l'espérons, trouver ici quelques suggestions ou critiques.

En revanche, ce document ne comprend pas une analyse détaillée des résultats du concours, ni d'analyse complète des statistiques détaillant les profils et parcours des candidats. L'exploitation de ces données serait intéressante mais dépasse le mandat de ce jury.
Cette première partie du document n'est pas non plus conçue comme un guide pour les futurs candidats, même si ceux-ci pourront déjà y trouver des recommandations utiles. En revanche, on trouvera de nombreuses recommandations à l'attention des candidats dans les annexes résumant les observations particulières émises par les jurys de chacune des épreuves.

Les analyses des jurys sont souvent identiques depuis de nombreuses années

Il faut relire avec intérêt les rapports des jurys précédents[4] ; il est frappant de constater que beaucoup des remarques ou recommandations que nous présentons dans ce rapport avaient déjà été exprimées, quelquefois il y a plusieurs années. On rappellera donc que ces rapports constituent un fonds très précieux qui pourrait être mieux exploité par une véritable approche de recherche. Ainsi l'analyse du discours produit par les jurys peut constituer un outil d'étude de l'administration publique et de ses évolutions[5].

1.2.2. Propositions

Mettre en place le suivi des recommandations des jurys

Les avis des jurys sont purement consultatifs ; on peut cependant suggérer qu'ils soient mieux utilisés, à la fois pour analyser la structure des épreuves, vérifier si les objectifs fixés ont été atteints, ou suggérer des évolutions de la règlementation ou des pratiques administratives ou pédagogiques du concours. Un suivi pluriannuel de ces recommandations éviterait les redites inutiles et constituerait un précieux outil d'analyse et de prospective pour la direction de l'INSP et sa tutelle.

Financer des travaux de recherche sur le concours de l'INSP

Les différents avis des jurys, les données concernant les profils et parcours des candidats, ou les analyses docimologiques des épreuves représentent une riche base de données pouvant constituer le support de recherches, par exemple en sciences de l'éducation ou en sociologie. Nous suggérons que le conseil scientifique de l'institut puisse mettre à disposition de chercheurs intéressés ces données et financer les travaux qui les exploiteront.

[4] https://www.ena.fr/Concours/Concours-externe/Rapports-des-jurys-de-concours

[5] Sur ce sujet, voir par exemple : OGER Claire, « Les épreuves de culture générale du concours de l'ENA, entre discours légitime et mémoire institutionnelle », *Revue française d'administration publique*, 2012/2 (n° 142), p. 383-397. DOI : 10.3917/rfap.142.0383. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2012-2-page-383.htm

2. État des lieux : le concours, éléments de contexte

2.1. Analyse statistique : profils et formation

2.1.1. Constats

Il n'entre pas dans les attributs du jury de commenter en détail les nombreuses données statistiques fournies par l'INSP. On peut d'ailleurs regretter qu'une analyse plus fouillée, dont elles font certainement l'objet, ne soit pas communiquée aux membres du jury, ni dès lors pleinement exploitée. Elles souffrent cependant d'un biais car de nombreuses données sont purement déclaratives, ce qui nuit à leur fiabilité.

Il serait également utile que les principales variables fassent l'objet d'un suivi pluriannuel qui permettrait de mettre en évidences des tendances, voire de repérer l'effet des diverses réformes.

Un concours difficile et très sélectif

Les chiffres révèlent qu'il n'est pas facile de réussir ce concours au premier passage. Cette année, 56% des admis avaient déjà présenté une fois le concours ; parmi ceux qui l'avaient déjà présenté, 64% l'avaient déjà présenté une fois, 30% deux fois, et 6% trois fois.

On notera que les candidats des concours internes et Talents parviennent plus facilement à réussir à la première présentation. Le concours interne est peut-être moins sélectif mais ces résultats peuvent également s'expliquer par le fait que les internes préparent le concours d'entrée au cycle préparatoire, ce qui peut contribuer à les acculturer au concours. Pour le concours Talents, la qualité de la préparation plus individualisée contribue sans doute à expliquer ces bons résultats.

Certains considèrent que cette difficulté est un critère de qualité ; le jury ne souhaite pas forcément prendre cette position. La forte sélectivité est aussi, indirectement, un indicateur de l'attractivité des concours. Cette forte sélectivité permet-elle de faire accéder aux postes clés de l'administration les meilleurs candidats, ou bien simplement celles et ceux qui s'adaptent le mieux à l'exercice ?

Une tendance positive pour l'équilibre des genres

Le chiffre de 41,1% de femmes lauréates est un bon signal.

La confirmation de la faible diversité des parcours des candidats[6]

Les chiffres sur les lieux de résidence au moment du concours traduit bien la prédominance des prépas parisiennes : 40% ont fait Science Po Paris (dont 15,31% pour la prépa INSP).

Des candidats de grande valeur

Le jury a été souvent impressionné par la qualité des candidats admis. Il considère que la grande majorité des élèves qui ont intégré l'INSP cette année sont des femmes et des hommes engagés qui serviront l'État avec compétence et dévouement. Pour employer un vocabulaire plus technique, le taux de faux positifs (candidats reçus « à tort ») nous semble très bas. Cependant, on doit se poser la question du taux de faux négatifs, c'est-à-dire les candidats éliminés « à tort » ; une éventuelle réforme du concours pourrait se préoccuper de ce biais.

2.1.2. Propositions

Affiner et simplifier le bilan statistique du concours, en particulier en produisant des suivis pluriannuels

Un tel suivi pluriannuel permettrait de mettre en évidences des tendances, voire de repérer l'effet des diverses réformes.

[6] Pour une discussion détaillée, voir *infra* le paragraphe 3.1. « Diversité : le concours est-il au rendez-vous ? »

2.2. Structure et contenu des différents concours

2.2.1. Un fort investissement pour les candidats, pour le jury et pour l'INSP

Le concours mobilise des moyens très importants, sur le plan budgétaire et humain (pour l'écrit, 39 membres de jurys et 34 correcteurs pour corriger les épreuves des 1157 candidates et candidats, 38 membres de jurys ou examinateurs et une vingtaine de surveillants pour les oraux, afin d'entendre 217 candidates et candidats sur 6 semaines). Notons aussi que la troïka et certains membres du jury ont consacré 4 journées à rencontrer les candidats admissibles mais non admis. Le jury consacre donc beaucoup de temps à ce concours[7], avec une détermination et un engagement qu'il faut souligner. Mais la charge de travail pour les membres du jury est particulièrement lourde, il faut veiller à ce qu'elle n'induise pas un biais de sélection, et prive, faute d'une disponibilité suffisante, le jury de profils qu'il serait pourtant très utile d'associer au recrutement.

Les candidats y consacrent souvent un à trois ans de préparation et pour certains un investissement financier significatif (plus de 4 000 € pour certaines préparations privées au concours externe). Cet investissement fort de l'institution et des candidats est assez rare dans le paysage académique français. Il est susceptible d'introduire un certain nombre de biais discriminatoires, en particulier quand les candidats ne peuvent, pour des raisons économiques ou d'emploi du temps[8], consentir de tels investissements.

2.2.2. Concours docteurs

On doit saluer l'instauration de ce concours, qui répond à la volonté de réserver une place significative aux docteurs dans l'administration. Si ce principe est reconnu depuis 2013[9], sa mise en œuvre a souffert de nombreux atermoiements, comme le souligne un rapport de l'OPECST (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques)[10]. L'INSP aurait tout à gagner à se positionner en leader sur ce sujet, afin que notre haute administration comble, sur ce plan, son retard avec nos partenaires essentiels en Europe.

2.2.3. Épreuves écrites

Constats

La publication de la « meilleure copie » peut conduire à proposer un modèle unique de réponse à imiter ; selon les candidats, c'est un facteur qui va favoriser l'uniformité des réponses et le manque de créativité.

Propositions

Publier, à côté de la « meilleure » copie, plusieurs copies « moyennes » accompagnées d'un bref commentaire sur les aspects positifs et les limites de la copie. Cette modalité aura probablement plus de vertus pédagogiques.

---

[7] Une estimation grossière de la charge de travail totale en présentiel de la troïka est de l'ordre de 500 heures, sans compter le travail à domicile et les déplacements.

[8] En particulier dans le cas du concours interne et du troisième concours, en raison des obligations professionnelles

[9] Article 78 de la loi du 22 juillet 2013.

[10] Rapport de l'OPECST sur l'évaluation de la stratégie nationale de recherche « France Europe 2020 » http://www.senat.fr/rap/r16-451-1/r16-451-11.pdf, *pages 74-79*

2.2.4. Épreuves orales

Organisation des oraux

Nous voulons souligner la parfaite organisation des oraux ; l'expérience et le dévouement de l'équipe administrative sont exemplaires. Toutefois certains candidats ont suggéré qu'on puisse encore améliorer la répartition des épreuves et, en coordination avec les autres écoles de la fonction publique, l'articulation avec les calendriers des autres concours[11] auxquels les candidats se présentent. De même il doit être possible, en tirant au sort une lettre différente pour chaque épreuve, d'éviter, pour certains candidats la succession trop rapide d'oraux à quelques jours d'intervalle qui peut nuire à l'égalité de traitement. Il est également suggéré que, dans le cas de sujets tirés au sort, on utilise la modalité en vigueur entre autres à l'école normale supérieure (ENS), c'est-à-dire que le candidat choisisse un sujet parmi les deux figurant sur le ticket tiré au sort.

Épreuve d'entretien

Certains candidats souhaitent qu'on augmente le temps passé à l'examen du CV, au prétexte que c'est la seule partie de l'épreuve qui permette de juger de la personnalité du candidat ; ce point de vue a déjà été défendu par certains jurys dans le passé. Nous ne sommes pas favorables à un tel allongement, pour plusieurs raisons : 1) pour le concours externe, le contenu du CV reste assez maigre pour en discuter plus de 15 min, et 2) les autres questions (mise en situation, actualité) sont également très révélatrices de la personnalité du candidat.

Nous avons lors de cette épreuve favorisé les échanges ; des relances systématiques ont institué un dialogue entre le jury et les candidats, permettant de mieux explorer leur potentiel et de révéler, soit leurs faiblesses, soit leurs qualités. En effet, l'examen du CV est souvent un temps très préparé, voire balisé, par les candidats et les échanges doivent comporter une part de spontanéité.

Toutefois, pour le concours interne et le troisième concours, l'allongement de cette partie pourrait être envisagée afin de permettre de mieux creuser les parcours, tirer les expériences, et comprendre le cheminement qui conduit au concours une candidate ou un candidat.

Épreuve collective d'interaction

Cette épreuve suscite beaucoup de commentaires. Les membres de la troïka n'étaient pas autorisés à y assister, par souci d'équité envers les candidats. Toutefois ils considèrent que cette épreuve est utile et complémentaire à l'épreuve d'entretien pour évaluer les qualités personnelles des candidats.

Une note au directeur au sujet de l'épreuve collective d'interaction[12] résume bien les attendus et l'intérêt de cette épreuve. Elle recherche « *(..) la capacité à travailler en équipe, à conduire des projets, à fédérer, à construire ensemble, à prendre des décisions dans des univers complexes, à entendre l'avis des uns et des autres puis à décider, à exercer son intelligence des situations, à avoir une pensée autonome, à être solide, engagé, à défendre ses convictions et ses valeurs, à savoir prendre des risques mesurés, à appréhender son environnement comme étant plus large que celui du monde public.* ».

[11] Cette coordination suppose que les écoles instaurent, dans la mesure du possible, une véritable concertation sur les différents calendriers des épreuves. Actuellement seule l'INSP prend en compte la convocation des candidats à d'autres concours ; cela souligne encore une fois le professionnalisme du département des concours de l'Institut.

[12] Datée du 18/6/2018.

Le problème semble venir de la perception de cette épreuve par les candidats, qui avaient beaucoup de commentaires à faire en particulier sur le manque perçu d'une méthodologie claire et de critères de notation transparents, absence qui rend difficile la préparation. L'épreuve est aussi perçue comme sur-préparée, ce qui peut la rendre artificielle. Nous proposons donc de mieux exposer aux candidats les grandes lignes de l'épreuve et la manière de s'y préparer, tout en rappelant, et c'est une vraie difficulté, que « *la préparation de cette épreuve ne peut pas être fondée sur l'application de méthodes formatées* ». Nous suggérons aussi de poursuivre le parangonnage avec les épreuves du même type qui existent dans d'autres concours de la fonction publique[13].

3. Des éléments pour une analyse stratégique

3.1. Diversité : le concours est-il au rendez-vous ?

3.1.1. Constats

La feuille de route de l'INSP mentionne comme axe 1 : « *Recruter au sein de l'INSP des profils socialement, géographiquement et académiquement plus divers. L'INSP devra faire évoluer ses concours et les épreuves associées afin de recruter des futurs hauts fonctionnaires qui proviennent d'horizons divers et qui incarnent la diversité de la France* »[14]. Même si nous savons que des efforts ont été engagés, cette recherche de diversité ne nous semble pas encore aboutie.

Des candidats aux profils trop stéréotypés, socialement et académiquement

L'objectif de diversité, notamment géographique et académique, n'est encore que partiellement atteint, puisque le jury a encore pu constater une grande uniformité des profils, mais aussi des attitudes des candidats.

Pour ce qui concerne le concours externe, nous ne pouvons que nous associer au constat fait par la présidente du jury en 2021 : « *La voie externe démontre une homogénéité dans le parcours académique des impétrants, les cursus en sciences politiques et/ou en droit étant dominants. Les candidates et candidats admissibles et admis sont majoritairement issus, pour les concours externe et externe « talents », des Instituts d'études politiques (en particulier de l'IEP de Paris) et des Ecoles normales supérieures (ENS « Ulm » mais également ENS Paris-Saclay ou ENS Lyon) et pour une toute petite proportion de cursus dans des Ecoles de commerce (HEC), quasiment systématiquement exercés en parallèle de leur formation à l'IEP ou à l'ENS Quelques personnes affichent une formation universitaire majoritairement en droit ou parfois en littérature ou philosophie* ».

Pour la présente promotion, 85 % des candidats aux épreuves écrites résidaient à Paris ou en Ile-de-France au moment des épreuves. Un article récent[15] montre que 7 lauréats au concours externe sur 10 sont passés par Sciences Po Paris à un moment ou un autre de leurs études supérieures ; cette prédominance d'une seule filière de formation nous semble découler d'une conception erronée de l'élite administrative[16]. Il est ainsi regrettable que des candidats au profil uniquement universitaire soient si peu nombreux alors que certaines formations développent

[13] CNFPT, INET…

[14] https://insp.gouv.fr/feuille-route

[15] Maxime Parodi, Hélène Périvier, Fabrice Larat. De Sciences Po à l'ENA, la voie étroite vers les sommets de la fonction publique. 2022. hal-03863149 https://hal-sciencespo.archives-ouvertes.fr/hal-03863149/document

[16] La récente augmentation des frais d'inscription à Sciences Po Paris, dont sont issus la grande majorité de lauréats du concours externe, pose question et milite aussi pour un élargissement des profils des candidats.

une réflexion et une capacité à appréhender une question sous des angles variés, fort utile pour un futur cadre supérieur de l'État[17].

Un manque d'esprit critique

Des candidats sont trop souvent timorés, démontrant peu d'esprit critique. Beaucoup de réponses pèchent par leur trop grande prudence et la crainte d'exprimer une opinion personnelle. De grosses lacunes de culture scientifique et en sciences sociales contribuent à ce défaut d'esprit critique. En dehors de l'État, le rôle d'autres acteurs comme les institutions européennes ou les collectivités locales, pourtant essentiels à l'action publique, est assez largement méconnu.

Toutefois, une partie de ces défauts pourraient ne pas être de la responsabilité des candidats. Cette uniformité est aussi la conséquence de leur bonne préparation à ce qu'ils croient être les exigences du concours ; il faut donc chercher les responsabilités à la fois dans le programme du concours, la structure des épreuves et les méthodes mises en place par les « prépas ».
En fait les candidats sont soumis à une injonction contradictoire qui a été bien décrite par Claire Oger[18]. D'une part les annales et les rapports des jurys de concours « *peuvent apparaître décourageants de banalité et de stéréotypie » (..) « on y lit tout d'abord la célébration de l'alliance entre les connaissances, dûment assimilées, et l'écriture précise et concise qui signale depuis Boileau les esprits bien organisés … Et l'on y rencontre presque à coup sûr la déploration des déficiences orthographiques et des lacunes historiques* ». D'autre part, on dit depuis longtemps aux candidats « Soyez spontané ! » ou « Soyez vous-même ». C'est cette injonction paradoxale qui peut expliquer, sinon excuser, la prudence des candidats et la difficulté qu'il y a à évaluer leurs qualités humaines ou managériales.

Une préparation au concours qui s'apparente quelquefois à un formatage

Le choix mis sur la préparation à la <u>forme</u> des épreuves génère de nombreux stéréotypes, à l'écrit[19] comme à l'oral. Ce choix se justifie peut-être par la plus grande sécurité qu'il semble pouvoir procurer. Mais, loin de favoriser les candidats, ces stéréotypes masquent leurs vraies qualités et nuisent certainement à l'objectivité du travail du jury. On récolte alors les fruits de l'« enfermement mimétique » pointé par les sociologues[20]. Le rôle des « prépas » dans cette situation mériterait d'être mieux analysé ; ainsi des candidats nous ont rapporté qu'on leur avait déconseillé de mettre en avant des expériences personnelles, et au contraire de rester neutres dans leurs réponses aux questions du jury.

---

[17] Ce type de remarques avaient déjà été faites par les jurys précédents ; on ne peut que regretter la faible exploitation du travail de fond déjà réalisé par nos prédécesseurs (https://www.ena.fr/Concours/Concours-externe/Rapports-des-jurys-de-concours)

[18] OGER Claire, « Les épreuves de culture générale du concours de l'ENA, entre discours légitime et mémoire institutionnelle », *Revue française d'administration publique*, 2012/2 (n° 142), p. 383-397. DOI : 10.3917/rfap.142.0383. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2012-2-page-383.htm

[19] Beaucoup de jurys d'écrit se plaignent de devoir corriger des centaines de copies « quasi-identiques », trop formatées sur un seul modèle, avec les mêmes auteurs cités des dizaines de fois et des références souvent trop inactuelles.

[20] EYMERI-DOUZANS Jean-Michel, « Les concours à l'épreuve », *Revue française d'administration publique*, 2012/2 (n° 142), p. 307-325. DOI : 10.3917/rfap.142.0307. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2012-2-page-307.htm

Des inégalités persistantes dans les recrutements et la préparation au concours

Le fait de devoir se préparer pendant un ou deux ans est considéré comme socialement discriminant par certains candidats. Les différences qualitatives entre les « prépas » sont également mises en avant. De nombreux candidats du concours externe (environ 25%[21]) suivent une préparation privée, dont les tarifs s'élèvent à plusieurs milliers d'euros ; cette même institution affirme dans sa publicité que 70% des admis en 2022 ont suivi ses cours[22]. Ce phénomène ne peut que contribuer à un risque de surenchère dans la préparation et d'accentuation des inégalités de préparation entre candidats. Même si cette dérive est observée dans de très nombreux autres concours[23], le caractère exemplaire de l'INSP doit pousser à une prise en compte efficace de cette situation.

3.1.2. Propositions

Pérenniser les concours expérimentaux et en augmenter le contingent

Il nous semble souhaitable de pérenniser les concours dits expérimentaux, c'est-à-dire le concours docteurs et le concours talents. Nous considérons aussi comme indispensable d'augmenter significativement le contingent de ces deux concours[24]. Ces deux types de décisions devront être prises sur la base d'une évaluation rigoureuse de la situation actuelle et des profils des candidats, confiée à une mission d'inspection ou à un jury indépendant[25].

Diminuer l'importance de la spécialité dans le concours docteurs

On peut comprendre la raison de l'instauration de cette spécialité, qui visait à donner le maximum de chances à des docteurs de toutes disciplines. Aujourd'hui la spécialité fixe la tonalité de l'épreuve écrite, la teneur des documents à analyser et la nature du problème à résoudre. Toutefois certains candidats nous ont dit avoir renoncé à se présenter les années où cette spécialité ne correspondait pas à la discipline de leur travail de thèse.

Il serait donc important de préciser à nouveau que l'épreuve est conçue pour ne pas favoriser telle branche des sciences plutôt que telle autre, et que quelqu'un qui sait analyser des documents scientifiques et qui sait raisonner peut tout à fait obtenir d'excellents résultats, quand bien même son doctorat ne relèverait pas de la spécialité de l'année. C'est d'ailleurs ce que nous avons observé cette année encore, puisque ce ne sont pas seulement, et de loin, des docteurs en sciences de la matière et de l'ingénieur qui ont bien réussi cette épreuve[26]. Si la suppression de la spécialité semble avoir plus d'inconvénients que d'avantages[27], nous proposons que, comme en 2022, une rédaction ouverte du sujet permette aux candidats de toutes disciplines de faire appel à leurs qualités sans se baser sur une culture de spécialité trop

---

[21] Résultat d'une enquête déclarative, ce chiffre est probablement sous-estimé.

[22] https://www.ipesup.fr/formation/prepa-ena-2020

[23] https://www.lemonde.fr/campus/article/2016/02/29/a-quoi-servent-les-prepas-privees-aux-concours_4873340_4401467.html

[24] Le rapport du jury 2020 recommandait déjà de viser une cible de 20% des postes de la haute fonction publique occupés par des personnes titulaires d'un doctorat

[25] Pour ces concours expérimentaux, l'ordonnance n° 2021-238 du 3 mars 2021 prévoit un rapport remis au Parlement « au plus tard le 30 juin 2024 » (concours dit « Talents ») et le décret n° 2018-793 du 14 septembre 2018 prévoit un rapport du directeur de l'INSP « au moins deux mois avant le 1er mars 2024 » pour le concours réservé aux titulaires d'un doctorat.

[26] Sur les 4 admis, deux sont dans la spécialité (1 en chimie, 1 en physique), plus un docteur en géographie et un en biologie. Pour les 17 admissibles, 9 sont dans la spécialité (qui est très large, puisqu'on a aussi bien de la physique des particules, la sismologie, la mécanique des fluides ou le génie urbain). Mais on a aussi 3 docteurs en SHS, 3 en droit ou sciences politiques et 2 en biologie.

[27] Elle pourrait conduire à des épreuves plus généralistes et donc moins favorables aux profils scientifiques.

étroite. La communication de l'INSP devra clairement encourager les candidats à se présenter quelle que soit la spécialité de l'année.

Modifier la structure du concours docteurs

Si ce concours est maintenu à partir de 2024 (ce que souhaite fortement le jury), se posera la question du nombre et du format de ses épreuves. Le jury pense que le concours actuel reste perfectible. En particulier, baser l'admissibilité sur une seule épreuve écrite présente plusieurs biais. D'une part, celui d'écarter un candidat ou une candidate de valeur qui passerait à côté du sujet et se verrait recaler sans avoir une seconde chance. D'autre part, il manque une évaluation des connaissances sur des matières cardinales pour un futur élève de l'INSP qui sera très vite en responsabilité en stage (notions de bases en droit public, en économie/finances publiques et sur le fonctionnement de nos institutions). Cette évaluation devrait bien sûr être adaptée au profil particulier des candidats à ce concours.

Ainsi l'écrit pourrait comporter deux épreuves. La première, reprenant le modèle de l'épreuve actuelle (note d'analyse et de propositions), viserait à tester les savoir-faire des candidats dans la réalisation d'une note, qui est un exercice essentiel pour un futur administrateur de l'État. La deuxième, sous forme de trois questions à réponses courtes avec un programme resserré (hiérarchie des normes, lois de finances, macro-économie, administration déconcentrée…) permettrait d'évaluer les connaissances minimales des candidats. Des thèmes pourraient être choisis pour donner plus de spécificité à l'épreuve, comme le financement de la recherche, le crédit impôt recherche, innovation et influence etc.

Élargir le vivier de recrutement, en particulier vers les formations universitaires

Il faut poursuivre les efforts de diversification déjà en cours, que ce soit sur le plan de la diversité des formations en amont, des expériences professionnelles et des origines sociales. Cette diversification permettra de recruter des élèves pouvant aborder les grands défis de demain avec des approches multiples et complémentaires. Ces défis ne sont pas tous prévisibles et il n'est pas raisonnable, notamment, de postuler qu'une formation quasi-unique pourra s'y avérer adaptée : l'incertitude de l'avenir conduit à préconiser de faire le pari d'une véritable diversité des formations initiales.

Revoir le rôle et les missions des « prépas »

On entraîne souvent les candidats à minimiser les risques plutôt qu'à se présenter sous leur vrai jour. Ces cycles préparatoires devraient se concentrer plus sur l'acquisition de connaissances nécessaires aux candidats, alors qu'ils sont très orientées vers la préparation des épreuves elles-mêmes ; il convient aussi de renforcer la formation à l'exercice d'un esprit critique qui manque encore trop souvent.

La classe préparatoire « Talents du service public » est assurée par l'INSP. Elle pourrait devenir un modèle pour les autres formations si l'INSP veut s'en donner les moyens.

Organiser une meilleure information/formation des intervenants des « prépas ».

Il semble que les prépas construisent leur programme de formation, en particulier pour ce qui concerne les épreuves orales, uniquement à partir de la présence d'auditeurs lors de ces épreuves. L'INSP pourrait être plus proactif dans les interactions avec ces prépas (rencontres, échanges sur les programmes etc…) ; cet effort devra porter sur les prépas publiques, le service public n'ayant pas vocation à alimenter directement des institutions privées.

Mieux promouvoir les prépas INSP et les prépas publiques

La qualité des enseignants et les compétences pédagogiques des prépas publiques doivent être mieux reconnues et encouragées. Elles ont tous les atouts pour se positionner qualitativement au-dessus des prépas privées, même si, dans certains cas les droits d'inscription élevés sont un obstacle. On peut aussi s'interroger sur le faible succès des IEP de province, particulièrement marqué pour le concours externe. Il conviendrait de toutes façons d'éviter que les prépas publiques se fassent concurrence entre elles.

Certains universitaires ou hauts fonctionnaires interviennent dans les prépas privées ; le jury s'interroge sur la déontologie d'une telle démarche.

3.2. Une structure du concours qui doit mieux servir les objectifs assignés à l'INSP

3.2.1. Constats

Une structure des épreuves qui a perdu en cohérence

La structure des épreuves nous semble être aujourd'hui le résultat de l'accumulation successive, au fil des années, d'exigences diverses et peu coordonnées ; le projet global s'en trouve ainsi émoussé. Alors que la scolarité évolue de manière majeure, le concours d'entrée semble considéré de manière isolée, sans lien direct avec ces mutations. Aujourd'hui, les candidates et candidats sont sélectionnés surtout parce qu'ils s'adaptent, souvent avec intelligence et talent, à un exercice formel très exigeant, mais qui ne nous semble pas assez prédictif de leur réel potentiel professionnel. On assiste ainsi à une véritable disjonction entre trois aspects qui devraient être étroitement complémentaires : 1) le concours, 2) les études et 3) les carrières.

Il importe donc de revenir à un concours qui sélectionne les futurs élèves sur la base des qualités qui leur seront indispensables dans leur futur métier.

Il conviendrait pour cela d'apporter des réponses claires à trois questions : 1) Qu'évalue-t-on exactement ? 2) Comment ce jugement est-il formulé ? 3) Quels sont les critères à partir desquels l'évaluateur émet ce jugement ?[28]

Quels sont les profils recherchés ?

Les arrêtés sont très précis sur la nature des connaissances attendues des candidats (le sacro-saint « programme », qui décrit des connaissances académiques). Cependant, rien n'est précisé sur la nature des profils qu'il faut recruter. Ainsi, nous n'avons été destinataires d'aucun référentiel, à part le « référentiel interministériel des compétences managériales des cadres dirigeants de l'État », qui n'est pas directement utilisable pour ce concours[29].

D'après Martine Lombard, présidente du jury en 2008 : « *Il faut (..) à la fois des profils de « managers », aptes à décider vite y compris en situation de stress, mais aussi de « contrôleurs », voire de juges, qui prendront le temps de la décision et feront du respect des procédures contradictoires une vertu cardinale, ou encore simplement d' « experts », qui mettront leurs compétences au service du politique, mais en évitant de se croire investis eux-mêmes d'un pouvoir que seuls peuvent revendiquer les autorités démocratiquement élues* »[30].

---

[28] MIENNEE Jean-François, « Contrôles, examens, évaluations : épreuves rituelles de la société post moderne », *Le Sociographe*, 2019/5 (N° Hors série 12), p. 79-96. DOI : 10.3917/graph.hs012.0079. URL : https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2019-5-page-79.htm

[29] https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2019/03/referentiel_2019_vf.pdf

[30] LOMBARD Martine, « Présider un jury de concours : enjeux et perspectives », *Revue française d'administration publique*, 2012/2 (n° 142), p. 455-465. DOI : 10.3917/rfap.142.0455. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2012-2-page-455.htm

Des épreuves qui favorisent le « scolaire » au détriment de l'évaluation des qualités personnelles

Nous citons ici l'avis de la présidente du jury 2021[31], que nous reprenons totalement à notre compte :

« *(..)insuffisance de la part dévolue à l'évaluation de la personnalité, du parcours et des motivations, l'entretien (coeff.6) et l'épreuve collective d'interaction (coeff.3) ne formant un coefficient total de 9 sur un total de 37 s'agissant des épreuves écrites et orales, soit moins de 25% du total* ». Effectivement, le poids des épreuves académiques a, dans certains cas, fortement atténué l'évaluation fournie par l'épreuve d'entretien et l'épreuve collective d'interaction, qui sont celles qui permettent de juger de la personnalité, du parcours et des motivations des candidats.

Un manque de méthode pour le processus d'évolution des modalités du concours

Le processus de révision des modalités du concours ne nous est pas connu, ce jury n'a en tout cas pas été sollicité dans le processus. De manière plus générale, de nombreuses remarques ou propositions de notre rapport ont déjà été faites par les jurys précédents sans qu'il en soit apparemment tenu compte ; on ne peut donc que regretter la faible exploitation du travail de fond déjà réalisé par nos prédécesseurs[32].

3.2.2. Propositions pour passer d'un concours « obstacle » à un concours « tremplin »

Établir, à partir des objectifs de la formation à laquelle conduit le concours, un référentiel explicite des compétences attendues des candidats

Il s'agit aujourd'hui de mettre en cohérence l'architecture et le contenu des épreuves avec à la fois les attentes de l'État-employeur[33] et l'évolution des parcours de formation de l'INSP[34]. Il nous semble donc indispensable de formuler de manière explicite quels sont les objectifs du concours, c'est-à-dire quels sont les éléments que le jury va devoir évaluer chez les candidats[35]. Ces objectifs sont au moins de deux ordres. D'abord cognitifs : les connaissances, les habiletés et capacités intellectuelles ; ensuite affectifs (ou socio-affectifs) : les intérêts, les attitudes et les valeurs du candidat, dont il va sans dire que les membres du jury doivent les partager. Ces objectifs doivent nourrir un référentiel qui soit synthétique, opérationnel et lisible, et qui servira de matrice pour la notation des candidats[36]. La collaboration de la délégation interministérielle

---

[31] https://www.ena.fr/content/download/179421/2898575/version/2/file/Rapport%20de%20la%20Présidente%20des%20concours%20d%27entrée%20ENA%202021.pdf

[32] https://www.ena.fr/Concours/Concours-externe/Rapports-des-jurys-de-concours

[33] Une « enquête employeurs » avait été initiée par le président du jury de 2018. Un courrier a été adressé à 22 destinataires afin de leur demander leur « *vision personnelle de ce que devront être les connaissances, compétences et qualités des élèves dont [ils seront] le futur employeur […] avec en particulier [leur] analyse prospective* ». Les résultats sont discutés dans le rapport du président Jean-François Monteils : https://www.ena.fr/content/download/105256/1698274/version/2/file/Rapport%20de%20M.%20Jean-Francois%20Monteils%2C%20président%20des%20jurys%20de%20concours%202018.pdf.

[34] Voir le chapitre consacré à ce sujet dans l'article de la présidente du jury 2008 : LOMBARD Martine, « Présider un jury de concours : enjeux et perspectives », *Revue française d'administration publique*, 2012/2 (n° 142), p. 455-465. DOI : 10.3917/rfap.142.0455. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2012-2-page-455.htm

[35] Le jury 2022 a travaillé en l'absence de tout document d'objectifs de ce type. Seul un entretien d'1h avec la Déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État a permis d'esquisser quelques grandes lignes.

[36] Cette suggestion n'est pas nouvelle. Le rapport de la présidente du jury 2021 mentionnait ainsi : « Une doctrine de recrutement gagnerait ainsi à être publiée par le ministère chargé de la fonction publique en lien avec l'Institut national du service public : il s'agit bien au futur employeur d'exprimer les qualités qu'ils recherchent chez ses

à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE) semble indispensable ; on pourra aussi s'inspirer d'études internationales sur le sujet, comme celle de l'OCDE[37] : «*Skills for a High Performing Civil Service* » ou les critères du *Senior Executive Service* aux USA[38] .

Revoir le nombre des épreuves, et dans certains cas leur structure ainsi que les coefficients qui leur sont attribués

La nature et le nombre des épreuves doivent servir directement les objectifs de recrutement de la haute fonction publique, plutôt que de viser un idéal académique détaché des réalités. Nous accueillons ainsi plutôt favorablement les annonces partielles sur l'évolution des épreuves du concours[39] faites par la directrice de l'INSP dans un entretien récent[40]. Sur la seule base des éléments contenus dans cet article, nous pouvons faire les commentaires suivants :

A) Épreuves écrites d'admissibilité

Une évolution des épreuves écrites vers l'évaluation des qualités cognitives et de la culture des candidats semble cohérente. Il conviendra toutefois d'éviter une certaine surenchère entre les disciplines, ainsi que d'harmoniser les modalités d'examen.

Certaines suggestions, comme l'introduction de majeures et de mineures, mériteront d'être analysées plus en détail.

B) Épreuves orales d'admission

On annonce une évolution majeure des épreuves orales, puisque « *L'oral doit devenir un moment où l'on valorise véritablement son profil, son potentiel et son projet* ». Nous accueillons favorablement cette évolution vers l'évaluation des paramètres socio-affectifs, qui se traduirait, selon cet entretien, par :

-La suppression des deux épreuves académiques orales (questions européennes, question internationales).

-Une certification pour l'épreuve d'anglais plutôt que la voir compter dans la moyenne générale. En effet, si l'anglais est une compétence indispensable, l'évaluation de cette compétence ne doit pas entrer en compte dans la note qui déterminera le classement du concours. Le jury recommande donc de recourir à une certification du type CLES[41], à produire soit au moment de l'inscription au concours, soit pour valider la sortie.

-Un rallongement de la durée de l'épreuve d'entretien ; cela mérite d'être considéré, mais cette évolution n'est pas clairement motivée. S'agit-il de rajouter une 2ème mise en situation comme pour le concours docteurs ? On perçoit mal ce que le jury pourrait ainsi gagner en capacité d'évaluation. Nous attirons aussi l'attention sur les risques de faisabilité pratique d'un allongement conséquent de 25 % de la durée de mobilisation des jurys et des équipes de soutien logistique.

---

futurs cadres supérieurs, les jurys ayant dès lors pour mission de procéder à une sélection dans le respect du cadre général ainsi défini. »

[37] https://www.oecd.org/gov/skills-for-a-high-performing-civil-service-9789264280724-en.htm

[38]https://www.opm.gov/policy-data-oversight/senior-executive-service/executive-core-qualifications/#url=Overview

[39] Toutefois le jury du concours 2022 n'a à aucun moment été associé à la réflexion sur ces évolutions.

[40]https://acteurspublics.fr/articles/maryvonne-le-brignonen-les-concours-et-la-scolarite-a-linsp-vont-fortement-evoluer?utm_campaign=2022-11-28_News_actus&utm_medium=email&utm_source=Mailjet

[41] Le Certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur (CLES) est une certification d'État qui permet d'attester de façon fiable le niveau de maîtrise en langues étrangères de tout candidat souhaitant valoriser ses compétences dans le cadre d'une formation initiale ou continue, d'une démarche académique, professionnelle ou personnelle (voir https://www.certification-cles.fr/fr/)

Faut-il augmenter le poids de l'évaluation des qualités personnelles dans les épreuves d'admission ?

Cette réflexion semble déjà aboutie (voir ci-dessus).

Si ce n'est pas le cas, il conviendrait de lancer la discussion sur la structure des épreuves d'admission : faut-il y augmenter la part dévolue à l'évaluation de la personnalité, du parcours et des motivations, ou bien la prise en compte des notes d'écrit est-elle un « amortisseur » utile permettant de diminuer un risque lié au côté peut-être plus aléatoire des épreuves orales ? Il ne faut pas non plus que les candidats aient le sentiment qu'ils « jouent leur vie » sur une seule épreuve. Ce débat est complexe et le jury se gardera bien de donner à ce stade un avis trop tranché, mais reste prêt à participer à une éventuelle réflexion.

Établir une méthodologie claire pour l'élaboration des nouvelles modalités de concours

Beaucoup des remarques esquissées dans le présent document ont déjà, sous une forme ou sous une autre, été exprimées dans les rapports des présidents de jurys depuis de nombreuses années. L'expérience acquise par les jurys, le profil « externe » des présidentes et présidents de jurys des dernières années, sont des atouts qui n'ont pas été assez mobilisés dans le travail de réflexion préalable à l'évolution des concours.

Consulter les jurys des années précédentes pour discuter de ces évolutions du concours, à la lumière de l'expérience très importante qu'ils ont acquise

À côté du conseil pédagogique, formé de partenaires institutionnels et internes, nous suggérons la réunion d'une instance stratégique indépendante externe, consultative, comprenant entre autres d'anciens membres du jury, des spécialistes de l'ingénierie pédagogique et des experts indépendants.

Compléter l'analyse statistique des concours par une analyse docimologique systématique, couplée à une véritable démarche qualité

La multiplicité des épreuves, et donc des correcteurs, peut, avec le temps, nuire à la régularité du concours, en introduisant des biais (en particulier de notation), et souffrir des limites de la rationalité dans l'évaluation. Seule une analyse des résultats basée sur une méthodologie docimologique claire sera en mesure de garantir la régularité des épreuves, dans l'intérêt des candidats et de l'institut.

3.2.3. Constats

Quel jury pour quel concours ?

Cette question a été longuement analysée dans un article publié par Martine Lombard, qui a présidé les jurys en 2008[42]. Le jury en partage, aujourd'hui encore, les grandes conclusions, et recommande de s'y référer. Elle y aborde entre autres la question du profil du président ou de la présidente (universitaire, entrepreneur ou haut fonctionnaire), la nature des délibérations, les biais possibles.

Le concours : épreuve initiatique ou outil de recrutement ?

On parle souvent d'« *épreuves* » , on dit même « *subir les épreuves* ». Ce terme est lourd de significations : une épreuve, au sens général, implique un réel effort, même quelquefois de la souffrance. Selon JF Miennee, l'évaluation est une technique, mais elle devient épreuve par la fonction, la place que lui donne la société ; ainsi les évaluations qui ont lieu dans le système

[42] LOMBARD Martine, « Présider un jury de concours : enjeux et perspectives », *Revue française d'administration publique*, 2012/2 (n° 142), p. 455-465. DOI : 10.3917/rfap.142.0455. URL : https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2012-2-page-455.htm

éducatif ont presque pris la place des épreuves rituelles que l'on pouvait rencontrer dans les rites de passage des sociétés traditionnelles[43].

Le jury peut en effet témoigner de l'état de stress intense des candidats. Certains sont peut-être d'avis que la pression et le stress qui en découle font partie des éléments constitutifs nécessaires du concours ; nous pensons au contraire que cela parasite l'évaluation objective qui est la mission du jury. C'est ce qui a motivé notre attitude délibérément bienveillante.

Replacer la bienveillance au cœur du comportement du jury

Le jury a adopté cette année une posture systématiquement bienveillante. Cette attitude avait déjà été recommandée dans le rapport du jury 2016 par son président Thierry Bert : « *Il est impossible de tirer le meilleur (..) d'un être humain, en le bousculant, en le terrifiant ou en l'humiliant ; lorsqu'on le fait, on suscite les instincts archaïques de peur, de fuite ou d'agressivité, ce qui ne peut qu'inhiber le fonctionnement complet du cerveau ; c'est exactement le contraire de ce qu'il est souhaitable de faire dans le processus de recrutement d'un fonctionnaire* »[44].

Ceci nous a permis de mieux percevoir les qualités et les défauts des candidats. Faire preuve d'empathie envers les candidats ne signifie pas montrer de la complaisance ou du laxisme. L'empathie a été pour nous un outil d'évaluation qui « *établit une relation d'ouverture ; (..) l'empathie est une manière de connaître* »[45]. Lors d'entretiens avec les candidats (admis ou non), cette bienveillance a été reconnue et saluée comme un atout pour les candidats, leur ayant permis de mieux exprimer leurs qualités.

Une nécessaire formation des membres des jurys

Marcel Proulx, ancien directeur de l'École Nationale d'Administration Publique (Québec), a assuré une formation des membres du jury à l'accueil des candidats, aux types de questions à poser (ou à ne pas poser), à l'importance des relances constructives. Présent dans le public en tant qu'observateur lors de la première journée d'entretiens de chaque concours, il a fourni une évaluation « à chaud » des techniques et attitudes du jury qui a été très utile[46]. Marc Chastanet, psychologue, a prodigué aux jurys des épreuves orales une formation à la non-discrimination avec une sensibilisation aux biais de notation particulièrement utile.

3.2.4. Propositions

Maintenir, voire accentuer, la diversité des profils des membres du jury

La diversité des profils des présidents est un atout, mais aussi un défi pour celles et ceux qui sont choisis. Lors d'entretiens avec les candidats, il a aussi été suggéré de diversifier encore plus les profils des autres membres du jury.

Renforcer la préparation méthodologique des jurys

Il conviendrait aussi d'établir une liaison plus formelle entre les jurys et la direction des études de l'institut, ce qui permettrait une liaison plus dynamique entre le processus d'admission et le cursus de formation.

---

[43] MIENNEE Jean-François, « Contrôles, examens, évaluations : épreuves rituelles de la société post moderne », *Le Sociographe*, 2019/5 (N° Hors série 12), p. 79-96. DOI : 10.3917/graph.hs012.0079. URL : https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2019-5-page-79.htm

[44]https://www.ena.fr/content/download/25915/472159/version/1/file/Rapport%20du%20président%20des%20jurys%202016.pdf

[45] ANDENBUSSCHE-MASCLET Isabelle, « Chapitre 2. L'empathie, c'est quoi ? », dans : , *L'empathie pour manager demain. Du management au leadership*, sous la direction de VANDENBUSSCHE-MASCLET Isabelle. Paris, Dunod, « Management / Leadership », 2019, p. 23-60. URL : https://www.cairn.info/l-empathie-pour-manager-demain--9782100791804-page-23.htm

[46] On précise bien sûr qu'il n'assiste pas aux délibérations du jury.

Communiquer aux jurys les évaluations internes faites par Marcel Proulx

Marcel Proulx communique chaque année à la direction son rapport sur le fonctionnement opérationnel des jurys. Il tient certainement compte de ce rapport dans la formation qu'il donne au jury de l'année suivante. Toutefois nous suggérons que des extraits de ce rapport puissent être communiqués, à des fins de formation, aux jurys des années suivantes.

Renforcer le rôle des jurys dans le suivi du déroulement des concours et de leur évolution

Un instance stratégique consultative, telle que suggérée au paragraphe 3.2.2, pourrait jouer ce rôle.

ANNEXE AU RAPPORT

Observations particulières émises par les jurys de chacune des épreuves

L'intégralité des sujets ainsi que les meilleures copies sont en ligne sur www.insp.gouv.fr

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Droit public

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Benjamin BRIMO-DEFOORT, Bruno SIBILLI et Alexandra STOLTZ-VALETTE

Moyenne de l'épreuve CE : 8,35/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE :8,01/20

I - SUJET

a) Le sujet

Le sujet de l'épreuve de droit public portait sur « Science, expertise et décisions publiques ». Il était accompagné d'un dossier d'une dizaine de pages composé de 7 documents (un extrait du texte de Max Weber *Le savant et le politique*, un article du code de justice administrative sur l'expertise judiciaire, des extraits de jurisprudence européenne sur le principe de précaution et d'un arrêt du Conseil d'Etat sur l'*amicus curiae*, la charte de l'expertise et un article de doctrine sur « Le juge administratif face aux connaissances scientifiques »).

b) Les attendus

Le sujet invitait les candidats à proposer une réflexion personnelle – et non la description d'un simple état des lieux – sur la question des rapports pouvant ou devant exister entre la manière dont les diverses décisions publiques (politiques, législatives, administratives ou juridictionnelles) sont prises aujourd'hui et la connaissance que les autorités compétentes sont susceptibles d'avoir sur les circonstances de fait dans lesquelles elles agissent et qui conditionnent cette action. Sur un plan politique, le sujet posait la question de l'articulation entre la nécessaire subjectivité de l'action publique et l'objectivité du savoir sur lequel celle-ci peut s'appuyer. Etait ainsi attendue des candidats une bonne maîtrise (ou tout au moins une bonne compréhension) des rapports entre choix politique et savoir scientifique et du rôle intermédiaire que peut jouer la figure de l'expert entre ces deux pôles réputés hermétiques. Mais il s'agissait surtout de montrer et d'analyser comment ce problème philosophico-politique était traité *en droit public*, d'examiner les enjeux spécifiquement juridiques qu'il soulève et les réponses proprement juridiques susceptibles d'être apportées pour y répondre.

II – OBSERVATIONS

a) Sur le fond :

De façon très générale, la notation des copies reposait, sur le fond, sur la combinaison de trois facteurs : la bonne compréhension des notions juridiques en jeu et des documents présentés dans le dossier ; la qualité et la précision des connaissances juridiques nécessaires au traitement du sujet ; l'aptitude à défendre une position personnelle et, le cas échéant, à formuler des propositions. Le deuxième de ces critères s'est avéré le plus discriminant,

certains candidats ayant parfois tendance à perdre de vue qu'il s'agit, d'abord et avant tout, d'une épreuve de droit public.
Le jury a néanmoins constaté dans l'ensemble un bon niveau de connaissance juridique mais aussi de culture historique et scientifique. Toutefois, des disparités apparaissent dans les facultés dont ont fait preuve les candidats pour mobiliser ces diverses connaissances au service d'une analyse juridique du sujet posé et pour défendre un point de vue personnel.
A titre d'illustration, peu de candidats ont su clairement identifier les différents types d'expertise (traitant de façon monolithique toutes formes d'expressions d'une connaissance technique ou factuelle au cours d'une procédure de décision), certains ayant des difficultés à distinguer entre science et expertise (ou omettant de le faire). Si la question de la recherche d'une meilleure connaissance des faits pour mieux orienter la décision a toujours guidé le droit public et conditionné l'organisation administrative, elle s'est traduite, à travers l'histoire et selon les domaines concernés, par des choix réglementaires ou législatifs différents et il était pertinent de les comparer : développement d'une expertise en interne (fonction publique hautement qualifiée, corps d'inspection, etc.), puis progressivement externalisée (établissements publics, puis autorités administratives indépendantes et maintenant, dans certains cas, autorités publiques indépendantes dotées de la personnalité morale), voire confiée à des personnalités extérieures par la voie d'une « commande » (comité d'experts *ad hoc*, sociétés de conseils purement privées, mais aussi conventions citoyennes). Il y avait ici une grande variété de situations qu'il était impossible de traiter de façon indifférenciée sauf à opérer des raccourcis ou des confusions. Trop de copies ont ainsi mis sur le même plan, par exemple, la Haute autorité de santé, le Conseil scientifique mis en place durant la crise Covid, la convention citoyenne pour climat et les cabinets de conseil…
Plus encore, le sujet supposait de s'intéresser spécifiquement à l'expertise scientifique (s'il n'interdisait pas totalement d'envisager l'expertise technique, notamment juridique, ces aspects devaient demeurer à la marge ou secondaires).
Un autre écueil rencontré par certaines copies a été une tendance à lister tous les pans de l'action administrative en rapport avec la science (environnement, santé, numérique, bioéthique, économie, etc.) sans les relier à la problématique de l'expertise et à la question de savoir comment l'on pouvait encadrer juridiquement la manière de prendre en compte ces connaissances pour mieux éclairer la décision publique.
Les meilleures copies ont non seulement été en mesure de distinguer entre ces différentes formes d'expertise, et les différents usages que l'on pouvait ainsi faire de la maîtrise des connaissances scientifiques dans la prise de décision, mais ont aussi été en mesure de s'interroger sur les critères sur lesquels pouvait reposer, en droit, la qualité d'expert. Cette dernière interrogation était trop rare dans les copies, la plupart se bornant à voir dans tout scientifique un expert, voire dans tout citoyen un expert potentiel (comme en atteste les mobilisations de l'exemple de la convention citoyenne).
Les meilleures copies ont également été en mesure de formuler des propositions proprement juridiques pour améliorer la prise en compte des connaissances scientifiques dans la prise de décision publique, tout en ménageant la nécessaire indépendance politique de l'autorité bénéficiant d'une légitimité démocratique (qu'elle soit directe ou indirecte). A cet égard, la question de l'indépendance de l'expert devait être abordée, mais aussi celle de la transparence et de ses incidences sur la prise de décision et sa légitimité. Certains ont également suggéré, comme garde-fou devant l'augmentation du recours aux experts, d'approfondir une forme de légitimité discursive de l'expertise en suggérant d'introduire plus

de contradictoire dans la formulation de l'expertise, dès lors que l'on sait combien la connaissance scientifique proprement dite repose sur le consensus et la collégialité.
Enfin, le jury a pu déplorer quelques graves erreurs sur la compréhension de certaines notions au cœur du sujet comme le principe de précaution. Certains n'y ont vu qu'un principe venant empêcher et bloquer la décision publique (alors que, tout au contraire, il impose une prise de décision même en l'absence de certitude, pour réglementer certaines activités et améliorer la connaissance que l'on peut en avoir). Enfin, on regrettera certains propos parfois un peu démagogiques donnant une vision caricaturale d'une « confiscation » de l'action publique par les experts. Globalement, beaucoup de copies ont manqué de recul sur les leviers juridiques susceptibles d'être mobilisés pour faire appel à l'expertise tout en l'encadrant.

b) Sur la forme

Sur le plan formel, le niveau global des candidats est très satisfaisant. Excepté quelques rares copies marquées par un nombre important de fautes d'orthographe et d'autres, un peu plus nombreuses, dont les développements ne sont pas du tout structurés, parfois même erratiques, les candidats font, dans l'ensemble, preuve d'une bonne maîtrise stylistique et grammaticale de la langue française et s'appuient sur une méthode de dissertation plutôt acquise.
A la lecture des copies, le jury a pu avoir l'impression que le sujet avait fait l'objet d'une préparation spécifique en amont par un nombre important de candidats (on pouvait ainsi relever un certain nombre de références régulièrement citées). Toutefois, il semblerait que la thématique des rapports entre science et décision ait probablement plutôt été préparée pour l'épreuve de « questions contemporaines » et non pour celle de droit public, si bien que le jury a pu regretter de lire parfois des copies intelligentes et érudites mais laissant de côté les aspects proprement juridiques de la question méconnaissant ainsi, d'une manière qui ne pouvait que leur être préjudiciable, l'intitulé de l'épreuve.

III – RECOMMANDATIONS

Plusieurs recommandations aux candidats peuvent être formulées :

- Ne jamais oublier qu'il s'agit, d'abord, d'une épreuve de droit public.
- Si l'affirmation d'une position personnelle nuancée est toujours appréciée, il convient de prendre garde à ne pas se livrer cependant à des propos démagogiques ou péremptoires. La prise de position personnelle n'autorise pas toute forme d'expression d'opinion – y compris lorsque le candidat laisserait entendre que celle-ci est largement partagée dans les milieux professionnels qu'il aspire à rejoindre en passant le concours – surtout lorsqu'elle ne repose pas sur des connaissances ni précises ni parfaitement étayées.
- Être plus vigilant, d'une part, quant à la rigueur des définitions juridiques retenues pour les notions qui sont au cœur du sujet, et d'autre part, à bien identifier les distinctions que le sujet peut inviter à opérer entre des situations différentes.

Concours interne

Membres du jury : Stéphane DEWAILLY et Elina LEMAIRE

Moyenne de l'épreuve : 8,10/20

I – SUJET

a) Rappel du sujet

Chef/fe de bureau au sein de la direction interministérielle de la transformation publique, vous devez rédiger une note à l'attention des cabinets du Premier ministre et du ministre de la transformation et de la fonction publiques dans la perspective d'une réunion interministérielle, destinée à apprécier l'efficacité des outils permettant de renforcer l'efficience de l'action publique et le règlement des litiges.
Il vous est demandé d'indiquer quels seraient les axes à privilégier pour parvenir à cet objectif soit en accentuant la participation des citoyens au processus décisionnel en amont, soit en insistant sur les modes alternatifs de règlement des litiges, en aval, voire de faire progresser ces deux axes. Quelles orientations donneriez-vous à ces méthodes ?

b) Attendus

Il n'est pas attendu du candidat qu'il préconise une solution plus ou moins convenue, mais plutôt qu'il réfléchisse aux possibilités offertes par ces outils et qu'il critique avec discernement leur utilisation ou suggère un autre usage voire une modification de ces mêmes outils.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond :

Sur l'aspect « démocratie participative », les membres du jury ont constaté avec étonnement que la plupart des candidats ne faisaient pas la moindre référence à l'actualité, pourtant riche de novations en la matière dans un contexte de crise de la démocratie représentative (Conseil National de la Refondation, Conventions citoyennes, États généraux, Grand débat national, etc.).
Beaucoup de copies se sont limitées à décrire les différents outils en insistant sur leur définition et leur régime. Il était attendu des candidats qu'ils donnent leur avis et proposent des évolutions. Beaucoup ont placé sur le même plan les procédures associant les usagers à la production de normes et celles ayant pour but le règlement de différends par des voies autres que le contentieux, sans même se demander si l'association du public peut avoir un impact sur le volume du contentieux ou expliquer en quoi cette association peut contribuer à réduire ce même volume.

Dit autrement, la plupart des candidats ont négligé de faire le lien (ou, au contraire, de souligner que ce lien n'existe pas) entre participation et prévention du contentieux. Les deux options étaient admises, à condition d'être justifiées, ce qui fut très rarement le cas.

Concernant les modes alternatifs de règlement des différends, l'allocution de M. Jean-Marc Sauvé de juin 2015, annexée au sujet, fut très abondamment reprise. Elle fut l'unique support utilisé par la plupart des candidats pour exposer le droit des MARD, mais aussi pour formuler des propositions d'évolution dans ce domaine, les copies se contentant, très souvent, de reprendre les propositions de l'ancien vice-président du Conseil d'État. A cet égard, la proposition, formulée dans 95 % des copies, d'élargir la médiation au-delà des seuls différends transfrontaliers (article L 771-3 du code de justice administrative dans sa version antérieure à novembre 2016 (qui figurait dans l'allocution de M. Sauvé)) est symptomatique tout à la fois de l'utilisation abusive (*i. e.* à mauvais escient) des documents figurant dans le dossier, de leur absence d'actualisation, et du faible niveau de connaissances juridiques de la plupart des candidats.

Les meilleures copies sont le plus souvent celles qui ont marqué la capacité du candidat à s'interroger sur la pratique de ces modes alternatifs et qui ont noté les limites de la participation des usagers au processus de décisions en indiquant que cette participation qui intervient en amont d'une décision n'est pas, en tant que telle, susceptible d'avoir un impact significatif sur le contentieux, parce qu'il s'agit de la contribution à la création d'une décision ayant une portée collective, tandis que les MARD sont un moyen de trouver une solution « non juridique » à un contentieux portant sur une décision individuelle.

Sur la forme

Sur le plan formel (présentation, orthographe, grammaire et syntaxe), les copies des candidats étaient dans l'ensemble d'assez bon niveau. Les membres du jury déplorent malgré tout un faible pourcentage de copies (de l'ordre de 5%) ne correspondant pas au niveau qu'il est légitime d'attendre de candidats à l'entrée à l'Institut national du service public. La nature de l'exercice (rédaction d'une note brossant un état des lieux des instruments participatifs et des modes alternatifs de règlement des différends puis formulant des propositions) fut, dans l'ensemble, bien respectée. Dans certains cas, les membres du jury ont pu toutefois déplorer que les candidats n'utilisent pas la forme « administrative » pour rédiger la note. Certaines copies – fort heureusement rares – ne comprenaient pas de plan.

III – RECOMMANDATIONS

Il est attendu des candidats qu'ils se placent dans une perspective opérationnelle et se demandent ce que le décideur attend de la note. Cette dernière ne doit pas être une description ou une synthèse de connaissances « livresques », mais une réelle contribution à la mise en œuvre d'une politique publique. Le décideur attend du candidat qu'il ait réfléchi aux enjeux et apporte un éclairage concret sur la question soumise à son examen.

Troisième concours

Membres du jury : Jean-François BAFFRAY et Ariane MEYNAUD-ZEROUAL

Moyenne de l'épreuve : 9,09/20

I – SUJET

a) Rappel du sujet

« En tant que chef(fe) de bureau à la direction des affaires juridiques des ministères sociaux, le ministre vous demande de rédiger une note juridique opérationnelle relative au contrôle des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Vous éclairerez le ministre quant aux rôles des collectivités et autorités publiques dans l'encadrement de cette activité ainsi qu'aux outils dont elles disposent en cas de carence. Vous apprécierez, à cet égard, l'opportunité de prolonger les récentes évolutions de ce cadre juridique par de nouvelles réformes. »

Le sujet soumis aux candidats consistait, tout d'abord, en la préparation d'une note présentant le rôle des collectivités et autorités publiques dans l'encadrement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ainsi que les outils dont elles disposent en cas de carence. Cette note supposait, ensuite, de formuler un avis quant à l'opportunité de prolonger les récentes évolutions de ce cadre juridique par de nouvelles réformes.

b) Attendus du sujet

Le jury entendait mettre à l'épreuve, en premier lieu, la capacité d'analyse juridique des candidats. En effet, le propos du candidat devait traduire une compréhension non seulement du cadre légal et réglementaire relatif au contrôle du fonctionnement des EHPAD, mais également des dysfonctionnements révélés par la mise en œuvre de ce cadre. Au fond, il s'agissait de se livrer à une analyse *juridique* – nous insistons – de l'insuffisance des moyens de contrôle et de sanction dont disposent les autorités administratives compétentes.

En second lieu, il était attendu de formuler des propositions juridiques concrètes pour compléter ou améliorer ce dispositif ou, *a minima*, de s'interroger sur l'opportunité de telles évolutions. Dans cette perspective, eu égard au caractère sophistiqué de l'état actuel du droit, ce sujet invitait le candidat à douter de la nécessité d'enrichir ce cadre normatif.

II – OBSERVATIONS

Dans le prolongement de ces attendus, les critères de notation relevaient de deux ordres. D'une part, une série de critères tenant à la qualité du raisonnement juridique : principalement la maîtrise du vocabulaire et des notions fondamentales de droit public (par exemple, la capacité à distinguer les différentes autorités publiques chargées de ce contrôle et à présenter la répartition des pouvoirs entre elles), l'aptitude à présenter une problématique juridique claire ainsi que la capacité à mettre en lumière l'évolution du dispositif légal et réglementaire grâce au dossier documentaire (mais sans s'y limiter).

D'autre part, une série de critères tenant à la qualité des propositions juridiques : principalement l'aptitude à tirer des conclusions opérationnelles de l'analyse juridique menée, la capacité à formuler des pistes d'amélioration réalistes par rapport aux moyens d'action d'un ministère et, au-delà, la propension à s'inspirer de son expérience professionnelle ou, à tout le moins, à faire preuve de la maturité d'un candidat au troisième concours prétendant à l'exercice des fonctions d'administrateur de l'État.

Dans l'ensemble, les copies moyennes ont su ne pas se contenter d'une synthèse des documents soumis à l'analyse. D'un point de vue méthodologique, elles sont parvenues à ne pas dévier à l'excès vers une analyse des droits individuels des personnes accueillies en EPHAD (hors sujet) ou un propos relevant des questions sociales (hors épreuve) et à s'en tenir à une présentation correcte du droit, sans erreur juridique majeure. Par ailleurs, les bonnes copies, trop rares malheureusement, se sont distinguées par la formulation de propositions juridiques, prenant appui sur une réflexion personnelle, traduisant de solides connaissances de droit public et tendant à une évolution ou une amélioration pertinente du cadre normatif.

III – RECOMMANDATIONS

En somme, une double recommandation semble s'imposer. D'une part, les candidats doivent garder à l'esprit, tant au moment de la préparation que lors du concours, qu'il s'agit d'une épreuve de *droit public* et non de *politiques publiques*. Tant sur la méthode – maîtrise des exigences du raisonnement juridique – que sur le fond – maniement des notions fondamentales du droit public –, cette recommandation doit être mûrement pesée.

D'autre part, les candidats au troisième concours disposent, en principe, d'une riche expérience individuelle sur le plan professionnel. Nous les invitons à s'en inspirer et à la faire valoir, à chaque fois qu'elle peut nourrir une vision opérationnelle d'une problématique juridique. En réalité, la volonté de répondre aux canons de l'exercice juridique ne doit pas conduire à la production d'un propos stéréotypé. Toute réflexion personnelle *sur* le droit public est la bienvenue, à condition d'être menée *à partir* et *dans les limites de* cette discipline.

Economie

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Alexandre FLAGE, Christel GILLES et Adrien KARSENTY

Moyenne de l'épreuve CE : 9,62/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 9,29/20

I – SUJET

a) Rappel du sujet

Quels sont les effets économiques de l'immigration ?

b) Attendus du sujet

Si l'épreuve appelle des propositions de politiques publiques, l'essentiel du travail vise à traiter le sujet en répondant à la question.
Il s'agissait d'expliciter les principaux mécanismes économiques, à partir de connaissances propres et en s'appuyant à la marge sur le dossier. Puis, d'identifier à quel endroit exactement de ces mécanismes, les pouvoirs publics peuvent intervenir et comment, en évaluant les coûts et bénéfices de la proposition.
Le sujet est complexe. Il ne pouvait pas être traité comme une simple question de cours et appelait une réflexion personnelle afin de construire une problématique propre. Il s'agissait d'interroger la portée du sujet, d'en définir les questions soulevées, les solutions envisagées au regard du présent et des perspectives.

On attendait du candidat qu'il définisse précisément :
- les principaux concepts ;
- les enjeux économiques de l'immigration ;
- les cadres théoriques et conceptuels mobilisés dans l'analyse des mécanismes présentés et leurs hypothèses sous- jacentes ;
- les champs d'impacts étudiés (analyse en équilibre général ou partiel) ; les conditions de réalisation des mécanismes présentés ;
- l'identification des facteurs de blocage et en lien la définition de politiques publiques adaptées.

Le sujet requérait de mobiliser des connaissances théoriques et empiriques en micro-économie, macro-économie, économie internationale et enfin économie institutionnelle et politique. Il supposait d'illustrer les mécanismes économiques par des exemples.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond :

Une première catégorie de critères évalue la qualité de la construction de la dissertation: définitions des principaux concepts ; présentation des enjeux économiques de l'immigration ; définition et justification des champs d'impact étudiés (pays d'accueil et selon pays d'origine, analyse en équilibre partiel ou en équilibre général, marché du travail, inégalités, discriminations, commerce international, innovation, croissance etc.) ; pertinence des exemples ; qualité de la problématique annonce et du plan.

La seconde a trait aux connaissances et leur bonne exploitation : connaissances théoriques, empiriques, factuelles (contemporaines et historiques). Ces critères intègrent notamment la capacité de synthèse et de rigueur (ex : les résultats de travaux empiriques doivent être accompagnés a minima de quelques précisions sur la méthode, le champ, la période).

Enfin la dernière catégorie de critères vise à évaluer la réflexion, l'esprit critique, la créativité et l'anticipation : aptitude à s'affranchir du dossier ; recul et analyse critique respectivement des cadres théoriques et conceptuels, des méthodes et des résultats des travaux empiriques utilisés ; analyse en économie politique du rôle économique des institutions ; capacité à anticiper et à proposer des scénarios/éléments de prospective (en lien avec la transition

écologique par exemple); cohérence des propositions des politiques publiques par l'identification des facteurs de blocage dans les mécanismes présentés.

Les caractéristiques des bonnes et très bonnes copies et défauts des copies moyennes et insuffisantes.

Les très bonnes copies se caractérisent par une capacité à raisonner hors dossier, à proposer une réflexion personnelle originale (notamment à travers un questionnement pertinent faisant état des enjeux et des tensions sous-jacentes au sujet) , à discuter et nuancer les effets économiques de l'immigration à partir d'une réflexion sur les hypothèses des cadres conceptuels standards, sur le rôle des institutions et à partir d'exemples tirés de la littérature empirique et/ou de l'actualité, et enfin à déduire logiquement des politiques économiques et leurs modalités de mise en œuvre. Elles soulignent par ailleurs le dualisme économique vs politique, et montrent bien que les bénéfices économiques sont conditionnés par les choix politiques. Elles présentent enfin une prise de risques en réalisant un travail d'anticipation.

Les bonnes copies se distinguent par la justification du champ de l'analyse (global, en équilibre général ou partiel, UE, Monde), par l'étendue et la pertinence des outils mobilisés, par la rigueur, et enfin par une grande connaissance des politiques publiques nationales, communautaires et internationales.
Les connaissances en économie et en économie politique, qu'elles soient théoriques, empiriques, et factuelles sont mobilisées en appui et à bon escient dans l'argumentation. Elles mêlent souvent à leur analyse des connaissances en histoire, droit, sciences politiques bien intégrées dans le raisonnement économique.

Les copies moyennes et insuffisantes ne traitent pas le sujet d'économie et la dissertation est trop centrée sur les préconisations aux dépens du sujet. Elles s'apparentent au mieux à des copies en sciences politiques. La dissertation se transforme souvent en un exercice de synthèse du dossier, sans recul ou analyse. L'analyse économique reste peu présente, les connaissances théoriques, y compris de base (effet de l'immigration sur la consommation), sont lacunaires. Il y a confusion entre opinion et démonstration. On observe enfin un effet « fiche » et une juxtaposition de références.

Sur la forme

La plupart des copies sont de bonne qualité sur la forme : qualité du français, structure et annonce du plan. On peut regretter la grande similarité des plans et des introductions. Notamment, les plans traitant d'une part, les effets positifs et, d'autre part, les effets négatifs permettaient difficilement d'appréhender le sujet dans sa globalité (dimensions économiques, politiques, voire juridiques), proposant ainsi une vision un peu simple du sujet.

III – RECOMMANDATIONS

- les candidats doivent traiter le sujet d'économie de manière approfondie puis, en lien avec la réflexion, faire des préconisations de politiques publiques ;
- ils doivent comprendre les enjeux du sujet (pourquoi est-il posé) et les questions qu'ils soulèvent à travers un questionnement pouvant être synthétisé en une problématique pour ensuite proposer une réflexion personnelle étayée par leurs connaissances propres ;

- ils ne doivent pas systématiquement décorréler la partie recommandations de la partie analyse au risque d'être trop descriptif et de perdre de vue les différents enjeux soulevés au cours de leur déroulé (l'ensemble des recommandations pouvant être rappelé en synthèse dans la conclusion) ;
- outre la proposition de recommandations, les implications en termes de politiques publiques, conséquentes des enjeux économiques, gagneraient à être d'abord problématisées et questionnées pour être ensuite, le cas échéant, adressées avec des recommandations ;
- ils doivent distinguer les résultats issus de modèles théoriques de ceux issus de travaux empiriques et être en capacité de présenter les hypothèses d'un modèle théorique et celles d'une étude empirique.

Concours interne

Membres du jury : Constance BOUBLIL-GROH et Maxime FAJEAU

Moyenne de l'épreuve : 9/20

I - SUJET

a) Rappel du sujet

« *Dans la perspective du prochain Conseil « Environnement » de l'Union européenne auquel participera le ministre de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, il vous est demandé à partir de vos connaissances et des éléments du dossier – en tant que chef(fe) de bureau au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat – de rédiger une note d'analyse et de propositions à l'attention du directeur de cabinet du ministre sur les réformes du marché du carbone européen (Système d'échange de quotas d'émission de l'Union européenne) à conduire et sur les politiques d'accompagnement nécessaires à cette transition.* »

L'épreuve d'économie est un exercice visant à sanctionner non seulement des connaissances théoriques et empiriques, mais également à évaluer les capacités de réflexion et d'argumentation des candidats. Le jury tient à souligner ce travail d'appropriation du sujet par les candidats.

Dans l'ensemble, les bonnes copies se conformaient aux critères soulevés dans les précédents rapports et dont certains éléments essentiels sont soulignés ici.

b) Attendus du sujet - Difficulté du sujet

Le sujet portait sur les réformes du marché du carbone européen (Système d'échange de quotas d'émission de l'UE) à conduire et sur les politiques d'accompagnement nécessaires à cette transition. Il était assorti de documents présentant plusieurs pages de chiffres et graphiques avant de proposer des éléments plus textuels d'une technicité croissante. Ces documents invitaient les candidats à un effort important pour articuler et structurer de nombreux contenus. La difficulté majeure consistait à analyser le marché du carbone à l'aune de connaissances économiques afin de dégager des lignes d'action publique pour accompagner les conséquences de son extension. Il était donc attendu des candidats une mise en avant des tensions du sujet sur les conséquences prévisibles des réformes en cours.

II – OBSERVATIONS

a) Impressions générales sur la forme

Les copies étaient généralement soignées, avec un effort pour structurer la réflexion et présenter des recommandations.

L'exercice de la note administrative appelle nécessairement un cadre type mais ne doit pas pour autant conduire les candidats à écarter une structuration plus personnelle. En effet, l'exercice vise également à évaluer la capacité du candidat à proposer une réflexion argumentée autour du sujet, et non une simple restitution de connaissances.

Par ailleurs, si l'introduction ne doit pas être trop longue et empiéter sur les développements dans le corps de la copie, elle ne saurait s'abstraire d'un certain nombre d'éléments essentiels à la bonne orientation de la réflexion. Les meilleures copies ont ainsi fait un effort de définition, de contextualisation du sujet pour dégager des enjeux. Une attention toute particulière doit être portée sur la définition des termes du sujet. Cet aspect distingue bien souvent les meilleurs candidats en leur permettant de délimiter précisément l'objet de l'épreuve. Ainsi un manque de définition a conduit certains candidats à traiter un sujet connexe sur les politiques environnementales au sens large en éludant la planification qui était pourtant le cœur du sujet.

Enfin, le jury est toujours très attentif à la précision des références et citations proposées par les candidats. Il a pu être constaté parfois que les rapports d'institutions internationales étaient mentionnés par la seule référence à l'année de publication et au nom de l'institution (ex : OCDE 2022), sans plus de précision sur le nom des auteurs ou du rapport. Au regard du grand nombre de publications proposées chaque année par les institutions internationales, une référence aussi minimaliste est invérifiable.

b) Impressions générales sur le fond

Les meilleures copies ont démontré de solides connaissances sur le sujet. Le sujet impliquait une maîtrise de concepts économiques indispensables à la bonne compréhension des mécanismes du marché du carbone. Le jury a apprécié les copies présentant cet outil comme une solution pour internaliser les externalités négatives environnementales, exposant ainsi clairement les concepts de défaillance de marché, d'externalité, de biens publics. Le sujet ne pouvait donc pas être traité pleinement par un simple étalage de connaissances sur les politiques environnementales, mais nécessitait la construction d'une réflexion à l'aide de concepts économiques dont la maîtrise a permis au jury de distinguer les candidats. Le jury a ainsi valorisé les nombreux candidats qui ont fait preuve d'une capacité d'analyse plus personnelle, en s'aidant des différents paradigmes économiques qui pouvaient ici être mobilisés en nombre. Cette approche suppose une maîtrise des concepts qui sont alors articulés pour proposer une réflexion originale.

Nous avons valorisé les candidats dont la réflexion présentait un équilibre dans chaque sous partie autour du triptyque : théories, faits économiques, auteurs. Cependant, un étalage de théories et d'auteurs sans réel développement n'a évidemment que peu de sens. Ainsi une excellente copie ne se mesure pas au nombre de références, mais sans aucun doute à la cohérence qu'elle aura su démontrer entre ces dernières.

Nous tenons à rappeler que le recours aux documents n'est pas facultatif. Loin d'épuiser le sujet, les documents visent néanmoins à rappeler aux candidats certains aspect essentiels, attendus dans leurs développements. Les documents apportaient volontairement de la

nuance. De plus, ces documents fournissaient des données brutes issues de l'INSEE. Les meilleures copies sont celles qui ont su tirer parti du contenu des documents, et notamment extraire des données – abondantes – l'information pertinente.

Enfin, l'exercice demandé aux candidats reposait sur des propositions. Les meilleures copies n'étaient naturellement pas celles qui faisaient un étalage d'une myriade de petites propositions vagues. Bien au contraire nous avons valorisé les copies se focalisant sur quelques propositions opérationnelles avec un périmètre institutionnel identifié.

III – RECOMMANDATIONS

Nous invitons les candidats à se demander de manière systématique si leurs préconisations seraient utiles à un décideur public qui aurait leur note entre les mains dans le cadre de la commande. Seules les préconisations argumentées et circonstanciées peuvent remplir cette fonction.

Troisième concours

Membres du jury : Benjamin MICHALLET et Claude PONDAVEN

Moyenne de l'épreuve : 7,60/20

I – SUJET :

En qualité de chef(fe) de bureau dans le service des politiques publiques de la direction générale du Trésor, vous devez rédiger une note d'analyse sur la montée de la demande d'infrastructures de transport sur les décennies à venir. Vous préciserez les défis à relever pour la France et l'Europe du fait de la mondialisation croissante, des contraintes et tensions internationales.

Rappel : la mise en situation comporte un contexte, un commanditaire, une motivation de la commande et une formulation de la question ou des questions auxquelles la note doit répondre de manière précise, sans emprunter la forme d'une dissertation. Le candidat doit appréhender la problématique au regard des concepts et outils économiques, analyser les propositions figurant éventuellement dans le dossier et les compléter au besoin par des recommandations élaborées à partir de ses connaissances et réflexions personnelles. Les propositions doivent mettre en évidence les avantages et les inconvénients des différentes options envisageables. La dimension historique, la dimension comparative et les enjeux européens doivent apparaître chaque fois que nécessaire.

Attendus du sujet

L'épreuve d'économie au Troisième Concours concerne la rédaction *d'une note d'analyse et de propositions* sur une thématique donnée agrémentée d'un dossier de vingt-cinq pages. Le candidat dispose donc d'informations importantes sur le sujet qu'il doit savoir utiliser et mettre en valeur. Toutefois, il ne doit pas pour autant détourner l'exercice demandé en faisant une synthèse, un résumé des documents et non une note d'analyse et de propositions.

Le sujet portait cette année sur la montée de la demande d'infrastructures de transport sur les décennies à venir. Le candidat devait étudier les défis à relever pour la France et l'Europe du fait de la mondialisation croissante, des contraintes et tensions internationales.

Le sujet était donc aisé à identifier et la problématique était définie. Il convenait alors de structurer ses connaissances, de réfléchir aux enjeux et de s'interroger sur les propositions à formuler. Le thème des infrastructures de transport n'est pas un phénomène nouveau et reste une question d'actualité primordiale que les candidats ne peuvent ignorer.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond :

Les résultats de l'épreuve sont très décevants, tant sur le fond que sur la forme. Sur les 78 copies corrigées, le jury ne recense aucune réelle bonne copie. Le niveau général est faible. Pour démarquer les candidats, le jury a donc privilégié les « meilleures » copies qui restent pourtant d'un niveau moyen.

La moyenne générale est inférieure à 8 (7,60 sur 20).
Les notes s'étalent de 1 à 14 avec une forte concentration de copies entre 5 et 7 :
20 copies ont la moyenne (26 % des candidats)
19 copies ont 8 ou 9 (24 % des candidats)
31 copies ont 5, 6 ou 7 (40 % des candidats)
8 copies ont une note comprise entre 1 et 4 (10 % des candidats)

Ces mauvais résultats s'expliquent en partie par **un manque de curiosité économique** pour une très grande majorité de candidats et **l'absence de recul pour proposer une analyse réfléchie**. Les candidats décrivent, paraphrasent et résument les documents ou les ignorent totalement. Le jury a par ailleurs été frappé par le manque de connaissances des candidats quant aux processus interministériels qui prévalent dans l'élaboration de politiques publiques. Si le commanditaire était bel et bien le Ministère de l'Économie, des recommandations de politiques publiques éclairées devaient être en mesure d'identifier les ministères mobilisés à la table des discussions.

Globalement les copies sont ternes : pas d'effort de recherche de plan, absence d'analyse, manque de culture économique, pas d'interrogations sur l'avenir, peu de développements, aucune originalité. Beaucoup de copies limitent l'enjeu des infrastructures aux seuls problèmes conjoncturels liés à la crise sanitaire et au conflit russo-ukrainien ; cette approche réductrice confirme l'absence totale de réflexion et les limites des développements tentés.

Aucune copie n'est satisfaisante et ne peut donc prétendre à une excellente note.

Sur la forme

Les candidats ne sont pas préparés à cet exercice et doivent comprendre les fondements d'une note d'analyse et les contraintes rédactionnelles d'une note adressée à un cabinet ministériel. C'est incontournable pour ce concours et c'est étrange de devoir le préciser.

Ces mauvais résultats s'expliquent aussi par **des lacunes méthodologiques inacceptables** car la forme de l'exercice (note d'analyse) n'est pas maîtrisée.

Les candidats doivent réaliser qu'ils écrivent à un cabinet sous forme de listes d'arguments, sans analyse, sans développement, sans justification. Le style rédactionnel n'est pas soigné et l'orthographe parfois déplorable.

La grande majorité des copies ne proposent pas de conclusion et s'achèvent brutalement. Le contenu est surtout descriptif et très incomplet.

En outre, s'il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un exercice de dissertation, une note d'analyse et de propositions suit un plan, c'est-à-dire une logique dans sa démonstration, qui amène les destinataires à une compréhension rapide, complète et concrète des enjeux soulevés.

III – RECOMMANDATIONS

Le jury invite les candidats à s'interroger fortement sur le mode d'exercice imposé. Il convient de comprendre qu'il ne s'agit nullement d'un résumé de documents, ni d'une présentation schématique du thème retenu.

Le candidat doit appréhender la problématique du sujet, réfléchir aux enjeux, proposer des recommandations, justifier l'argumentation. Il faut impérativement prendre du recul pour élaborer une véritable analyse économique (raisonnement économique, utilisation des concepts et outils économiques, analyse comparée, rôle des transports sur la croissance, sur la compétitivité, sur la montée de grandes puissances, sur le rôle des pays émergents...). Le dossier fourni ne peut être ignoré sans pour autant faire l'objet exclusivement de résumés. Les dimensions historiques et comparatives ne pouvaient donc être négligées pour ce sujet dont l'actualité rappelle néanmoins les grands enjeux posés dès l'accélération de l'industrialisation du 20è siècle et de la mondialisation croissante. Les défis à relever, les contraintes à surmonter sous l'effet des tensions internationales de plus en plus fortes devaient être justifiés. Il ne convenait pas pour autant de réduire abusivement le sujet en le polarisant uniquement sur les effets de la crise sanitaire récente et sur le conflit russo-ukrainien qui ne sont que des illustrations mineures d'une des causes des problèmes liés à la montée de la demande d'infrastructures de transport.

Le candidat doit aussi prendre conscience que son analyse s'adresse à un cabinet ministériel et ne peut donc revêtir un style schématique sous forme de listes d'arguments. Un style soigné s'impose ainsi qu'une forme structurée académique, avec introduction et conclusion.

Enfin, les recommandations de politiques publiques doivent s'inscrire dans une bonne compréhension des mécanismes de coordination de l'action du gouvernement à l'échelle nationale et du processus de négociation avec ses partenaires européens à l'échelle communautaire.

Le candidat doit impérativement s'entraîner sur le mode d'exercice spécifique de la note d'analyse et de propositions. L'ensemble de ces recommandations s'adressent tout autant aux candidats qu'aux organismes préparateurs.

Question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Amine AMAR et Dominique MEDA

Moyenne de l'épreuve CE : 10,97/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 11,02/20

I – SUJET

Rappel du sujet : La place de la vieillesse dans les sociétés contemporaines

Le sujet n'a pas été lu attentivement par nombre de candidats qui ont méconnu la dimension internationale (« La place de la vieillesse dans les sociétés contemporaines ») au profit de références historiques parfois hors sujet.

Attendus du sujet

Le sujet renvoyait en creux à la question des valeurs dominantes des sociétés et de leurs ressorts profonds. Ce point a été souvent traité. Mais pas toujours avec la profondeur attendue. Le rapport au passé n'est ainsi pas toujours développé.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond :

Les copies sont trop formatées sur un seul modèle avec les mêmes auteurs cités des dizaines de fois et des références souvent inactuelles. Il y a trop de références littéraires stéréotypées ou à des essais récurrents et pas assez de références à des travaux sérieux de science politique, philosophie politique, sociologie, économie, histoire. Le jury souligne la nécessité d'approches plus universitaires ou au moins plus sérieuses et fondées sur des réflexions appuyées sur des travaux d'histoire, de science politique, de sociologie...

Absence de toute approche « sociologique » : Il est question « des vieux » comme s'il s'agissait d'un tout homogène sans place à la diversité et à la nuance. Souvent, il n'est fait aucune distinction selon l'âge (troisième âge, quatrième âge…), selon le sexe (les « vieux » sont majoritairement des vieilles dames seules) et surtout selon la classe sociale. Quasiment aucune copie ne rappelle qu'il existe une différence d'espérance de vie de 13 ans entre les plus pauvres et les plus aisés. L'enjeu fondamental de la dépendance, et de ses conséquences pour les sphères privée et publique, permettant d'articuler des propositions de politiques publiques n'est que très partiellement abordé. Trop peu de copies rappellent qu'avant c'étaient les « vieux » qui étaient pauvres et qu'aujourd'hui ce sont les « jeunes », même si le problème des inégalités sociales entre personnes âgées, et entre sexes, ressurgit au moment de la dépendance. La question du conflit intergénérationnel a été toutefois fréquemment

évoquée mais pas toujours de façon convaincante. Trop peu parlent de l'espérance de vie en bonne santé ou du fait que l'invention de la retraite a changé la vie des "vieux".

Les copies étayées par des connaissances académiques mais aussi personnelles, structurées autour d'un raisonnement clair, argumenté et nuancé et débouchant sur des propositions en matière de politiques publiques ont été valorisées. Trop de candidats se contentent en effet de restituer des connaissances communes et des constats attendus sans prendre le risque d'une réflexion personnelle ni le temps de formuler des traductions en termes de politiques publiques. Les réformes sont trop souvent celles qui sont proposées par le gouvernement : tout le monde propose par exemple de repousser l'âge de la retraite sans proposer ou évoquer d'autres pistes. Les rapports publics sur la question de la vieillesse ne sont curieusement pas connus des candidats ou très rarement mentionnés.

Sur la forme

Les soins portés à la clarté de l'écriture, aux plans stylistiques comme formel, n'ont pas été sans importance dans l'appréciation des correcteurs.

III – RECOMMANDATIONS

Il convient de rappeler **qu'il ne s'agit PAS d'une épreuve de culture générale** mais d'une réflexion, qui doit mobiliser toutes sortes de connaissances et de travaux **sur le rôle des pouvoirs publics.**

Concours interne

Membres du jury : Sébastien HOURSON et Nathalie TOURNYOL DU CLOS

Moyenne de l'épreuve : 7,69/20

I - SUJET

Intitulé : **L'usage de la violence**

Portant sur une problématique sociétale, le sujet soumis exigeait des candidates et des candidats une approche générale autant qu'un regard critique. Les correcteurs n'attendaient pas une seule bonne façon de l'aborder, les candidats étaient invités à mobiliser leurs références personnelles. Il convenait non seulement d'envisager la violence prévenue, encadrée ou sanctionnée par l'État mais aussi le rapport du pouvoir avec la violence dite légitime. Cette double perspective devait prendre en considération toutes les expressions possibles de la violence, qui peut recouvrir une forme physique, morale, politique, économique, sociale, numérique notamment en se déclinant dans une multitude de situations. Il s'agissait aussi d'ouvrir un spectre plus large permettant de mobiliser aussi bien des connaissances relatives à l'histoire, aux idées politiques, à la construction des États, à la sociologie, aux relations internationales, etc. La diversité constituait une difficulté majeure du sujet afin d'éviter de livrer une copie essentiellement énumérative.

En outre, la notion « d'usage » appelait une analyse fine pour dépasser la seule étude de la violence, qui pouvait s'épuiser trop souvent dans l'idée de force. On attendait ainsi des candidats, par exemple, un questionnement sur l'usage comme marque de possession de la violence, comme une marque de dissuasion, ou encore d'interroger l'instrumentalisation des usages.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond

Plusieurs critères de notation ont permis de distinguer les meilleures copies. Premièrement, la capacité à envisager le sujet dans toutes ses dimensions apportait une ampleur nécessaire aux travaux de qualité. Il ne s'agissait pas de réduire le sujet à une simple question sécuritaire. Deuxièmement, la manière de concevoir la figure étatique avec clairvoyance, sans naïveté ni fascination, permettait une meilleure problématisation du sujet, qui constituait un élément majeur de notation. Troisièmement, l'utilisation de connaissances était valorisée dès lors qu'elle servait le propos avec cohérence, elle ne pouvait en aucun cas se borner à une transposition, avec plus ou moins de bonheur et de pertinence, de fiches de travail. Les correcteurs ont pu regretter un défaut récurrent au sein des copies insuffisantes, qui consistait à réciter des préparations de sujet par exemple sur la thématique « démocratie et violence » (qui n'épuisait pas le présent sujet) ou à pratiquer abusivement le « *name-dropping* ». Cette tendance est préoccupante, car elle relègue à un second plan la pensée des candidats. Elle aplanit les productions en freinant l'effort de réflexion et de créativité indispensable pour distinguer une copie satisfaisante. Ainsi, un nombre significatif de copies présentait, en première partie, la construction de l'État démocratique et la violence puis, en seconde partie, les difficultés de l'État à faire face aux nouvelles formes de violence, réduites au triptyque « Gilets jaunes, terrorisme, conflits en Ukraine ». Cela conduisait entre autres à délaisser la situation des victimes de la violence. Enfin, l'épreuve de question contemporaine ne suppose pas nécessairement que les candidats livrent des solutions opératoires. Il s'agit avant tout de mesurer la réflexion ou le raisonnement, et non de répondre à un cas pratique.

Sur la forme

Cette épreuve du concours interne a permis de constater le niveau très convenable formellement des copies, parfois excellent. Les correcteurs ont, en règle générale, apprécié une assez bonne maîtrise de l'expression écrite, qu'il s'agisse de l'orthographe ou de la grammaire. Toutefois, certains travaux se sont distingués de façon positive ou négative par la qualité ou la rigueur des terminologies, par la clarté des développements portée par des phrases simples ou élégantes, par une structuration solide de la copie notamment. Sur ce dernier point, il est essentiel de rappeler combien le lecteur est éclairé au moyen des intitulés choisis ou plus simplement encore par les respirations entre les différents temps du raisonnement.

III – RECOMMANDATIONS

Les correcteurs insistent sur l'exigence inhérente à l'épreuve de question contemporaine qui, par définition, est une épreuve ouverte. La maîtrise des bases formelles est souvent présente, mais on déplore fréquemment une tentation à contourner ou à détourner le sujet pour ne pas l'affronter. L'utilisation des connaissances est certes indispensable, mais toujours au

service d'une réflexion assumée et exigeante, non pour elle-même. À défaut, la copie se résume à une reprise de fiches plus ou moins proches du sujet soumis. Le moyen le plus sûr d'obtenir un travail convaincant demeure une méthode solide : interroger le sujet avec exigence, établir une problématique avec ambition, bâtir un plan logique permettant de déployer un raisonnement personnel et argumenté.

Troisième concours

Membres du jury : Luc CHOUCHKAIEFF et Isabelle GUION de MERITENS

Moyenne de l'épreuve : 11,15/20

I – SUJET

Rappel du sujet

Le rôle des pouvoirs publics dans la défense de l'égalité et de la liberté, de l'avènement du numérique jusqu'aux mondes virtuels.

Attendus du sujet

Il était attendu en premier lieu que les candidats définissent une problématique pour le sujet, par exemple, « *comment les pouvoirs publics peuvent garantir un égal accès aux services publics pour chaque citoyen ainsi que la protection de leurs libertés fondamentales dans un monde où le numérique est omniprésent et dans lequel les usages virtuels encore balbutiants aujourd'hui risquent de bouleverser nos sociétés demain* ? ». Le sujet appelait donc les candidats à faire un rappel du rôle des pouvoirs publics vis-à-vis de la défense des valeurs d'égalité et de liberté et une description des enjeux portés par le « numérique » dans les domaines d'intervention des pouvoirs publics. Les candidats devaient développer tant les avantages tirés de cette évolution dans la prise en compte de l'égalité et de la liberté, que les risques générés par son développement rapide et peu contrôlé. Il était attendu également des propositions d'actions ou de politique publique vis-à-vis de l'équilibre à trouver. Enfin les candidats devaient anticiper sur les risques engendrés par les usages des métavers et faire des propositions d'action pour les pouvoirs publics.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond

Critères de notation :

Les critères de fond correspondaient aux attendus. La question étant ouverte, la grille de notation a comporté un éventail large de thèmes à développer, notamment le rôle des pouvoirs publics dans la défense de l'égalité et de liberté incluant les définitions et problématiques ; les différents enjeux portés par le numérique et les métavers dans la transformation de nos sociétés, le rôle actuel et futur des pouvoirs publics pour protéger les citoyens.

Les critères de forme s'attachaient à la structuration de la dissertation, la conceptualisation du sujet et le raisonnement, le style de rédaction, l'orthographe.

Caractéristiques des bonnes copies et défauts des copies moyennes et insuffisantes :

Les très bonnes copies ont été celles qui ont réussi à définir la problématique et démontrer les enjeux d'égalité et de liberté, à préserver ou à promouvoir, en prenant de la hauteur par rapport aux textes fournis, sans redondance et avec une fluidité dans l'exposé. Elles se distinguent également par de belles connaissances générales, de bonnes idées mises en évidence par une argumentation pertinente. Certaines sont marquées par une vraie originalité dans les développements.

Les copies insuffisantes ont majoritairement repris les seuls éléments tirés des textes fournis sans apporter une hauteur de réflexion personnelle, avec des exposés souvent « brouillons » ne reflétant pas une parfaite structuration de la pensée. La question du « métavers » a finalement été très peu traitée, beaucoup de candidats s'arrêtant à la problématique du « numérique » versus « illectronisme ».

Les correcteurs ont cependant constaté trop peu de prises de position (motivées) en dehors de l'attendu.

Sur la forme

En général, la forme des dissertations est respectée avec une introduction, un développement, une conclusion. L'introduction reste cependant limitée à un chapeau, la répétition du sujet et l'annonce du plan. Très peu de copies comportent une problématique. On ne déplore que quelques copies difficilement lisibles et quelques copies cumulant trop de fautes d'orthographe (deux copies ont été sanctionnées pour cela sans que cela ne modifie leur situation relative vis-à-vis des autres copies). Quelques candidats ont visiblement été pris par le temps car la copie s'arrête avant la conclusion.

Certaines se démarquent par un style maladroit, des tournures de phrases torturées et peu compréhensibles.

III – RECOMMANDATIONS

Ne pas lire les textes qui accompagnent une question ouverte avant d'avoir posé sur un brouillon ses idées spontanées sur le sujet, ses définitions, ses limites, les enjeux… ; car sinon la rédaction se transforme en un résumé ou une reprise des textes.

Ne pas trop citer d'auteurs (parfois une citation toutes les cinq lignes) car cela n'enrichit pas toujours la démonstration et cela fait parfois courir le risque d'un contre sens.

S'entrainer au préalable en décomptant le temps consacré à chaque phase de rédaction, afin de pouvoir arriver au terme de la conclusion

S'assurer à la fin de sa phase de réflexion que l'ensemble du sujet a été pris en compte et que le plan répondra d'une part à la question posée et d'autre part à la problématique définie.

Questions sociales

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Mario CORREIA, Gautier MAIGNE et Kristel MEIFFRET-DEL-SANTO

Moyenne de l'épreuve CE : 9,34/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 8,93/20

I – SUJET

Rappel du sujet :

Le sujet consistait en une mise en situation du candidat impliquant la rédaction d'une note technique, par un administrateur civil, à l'attention de madame la secrétaire d'Etat auprès de la Première Ministre chargée de l'enfance.

Le dossier annexé se composait de 9 documents de natures diverses à partir duquel le candidat devait rappeler dans sa note les enjeux, les évolutions récentes et formuler des propositions favorables à une traduction opérationnelle des mesures adoptées en vue de l'amélioration de la prise en charge des mineurs non accompagnés (MNA).

Attendus du sujet

Sur ce sujet complexe, il était attendu des candidats :

- une bonne compréhension des rôles respectifs des différents acteurs intervenant dans cette politique, en particulier au sein de l'Etat et des départements ;
- une capacité à adopter le bon positionnement institutionnel, en intégrant à la fois la position de l'émetteur (administrateur/trice à la DGCS) et du destinataire (Secrétaire d'Etat chargée de l'Enfance) ;
- une présentation claire et hiérarchisée des principaux enjeux ressortant du dossier : différentes étapes de l'accueil et de la prise en charge des MNA, en distinguant les responsabilités respectives de chacun des acteurs ; mise en évidence des disparités territoriales et dysfonctionnements qui caractérisent l'accueil et la prise en charge des MNA ; rappel bref des évolutions législatives et réglementaires récentes, en faisant ressortir leurs principales orientations et leurs apports concrets ;
- la formulation de propositions opérationnelles, en veillant, d'une part, à répondre autant que possible aux insuffisances identifiées et, d'autre part, à les organiser de façon structurée (selon les différentes phases du parcours des MNA, le type de leviers mobilisables et leur calendrier, les acteurs concernés …) ;
- une bonne maîtrise de l'exercice de la note administrative et des codes associés, tant sur la forme que sur le fond.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond :

Avant toute remarque, le jury tient à féliciter les candidats qui sont parvenus à surmonter les difficultés d'un sujet technique en s'appropriant les éléments du dossier présenté afin d'y sélectionner les informations les plus pertinentes, et en formulant et argumentant des propositions originales sans céder à la facilité de reproduire les nombreuses recommandations déjà formulées par la commission des affaires sociales et reproduites dans le dossier.

Un trop grand nombre de candidats s'est malheureusement limité à la rédaction d'une note de synthèse, voire à une énumération peu structurée d'éléments contenus dans le dossier, sans apporter de plus-value à même de permettre au jury d'apprécier les capacités du candidat à mobiliser ses connaissances sur les enjeux et problématiques qui dominent les questions sociales. Davantage de prises de recul avec les éléments du dossier (hiérarchisation des informations, rôle de l'Etat, esprit critique), et une mise en perspective de ces éléments avec les problématiques contemporaines aurait permis aux candidats de valoriser leurs capacités de réflexion transversale, de raisonnement par analogie et de contextualisation.

Les meilleures copies ont ainsi su resituer le sujet dans le cadre plus général des problématiques sociales et des politiques publiques (en rapportant les effectifs de mineurs non accompagnés et les montants budgétaires en jeu à ceux de l'ensemble de la protection de l'enfance, en exposant la spécificité de ces mineurs par rapport aux publics « classiques » de l'aide sociale à l'enfance).

A l'inverse, de trop nombreux candidats ne semblent pas tenir compte de la nature et de l'origine des documents présentés, voire de leur date de publication (la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020 2022 peut difficilement s'appuyer sur les recommandations d'un rapport publié à l'automne 2021). Enfin, l'épreuve de questions sociales est aussi l'occasion de mobiliser (ou de ne pas oublier) les connaissances acquises dans d'autres disciplines (un nombre non négligeable de copies proposent à la secrétaire d'Etat d'écarter l'application de la loi par voie réglementaire, ou semblent méconnaitre le calendrier et la procédure budgétaires).

Le jury relève en outre l'insuffisante préparation des candidats à l'exercice de la note d'analyse et de propositions et le manque de sensibilisation aux « codes professionnels » idoines. Nombre de copies témoignent d'un manque de compréhension des objectifs assignés à une note de ce type et omettent de prendre en compte la qualité de leur destinataire.

Sur la forme

Les candidats doivent enfin prêter une attention particulière à la qualité de leur expression : en de nombreuses occurrences, les tournures de styles utilisées sont familières, le ton inapproprié et les fautes d'orthographe et d'accords trop présentes.

III – RECOMMANDATIONS

La note d'analyse et de propositions n'est ni le lieu d'une dissertation académique ni celui d'un exposé des convictions de son auteur, mais celui d'une présentation claire et synthétique des constats, enjeux et problèmes à résoudre, et de la formulation de recommandations opérationnelles (identification des acteurs, des leviers mobilisables, des contraintes et du

calendrier) et argumentées. La capacité à proposer un calendrier de mise en œuvre des propositions est également importante. Elle ne doit cependant pas résulter des intuitions du candidat, mais du cadre politique et juridique des propositions considérées (en l'occurrence, la mise en œuvre de la loi de février 2022 appelait avant tout des propositions de mise en œuvre réglementaire et une traduction opérationnelle et budgétaire, plus que l'ouverture d'un nouveau chantier législatif ou de négociations internationales).

Concours interne

Membres du jury : Aurélie LORRAIN-ITTY et Matthieu TOUZEIL-DIVINA

Moyenne de l'épreuve : 9,49/20

I – SUJET

Rappel du sujet

Vous êtes conseiller(ère) technique auprès du ministre chargé du travail, de l'emploi et de l'insertion. Le directeur de cabinet vous demande de rédiger une note à l'attention du ministre proposant des pistes d'amélioration en matière de lutte contre les discriminations au travail au regard de la situation actuelle.

Attendus du sujet

Cette année, singulièrement, le sujet de l'épreuve engageait les candidats à rédiger des « propositions » en matière de lutte effective contre les discriminations au travail. Il ne s'agissait conséquemment pas (sauf en introduction) de passer une partie de son développement à définir ou à critiquer la notion. De même, la majorité des candidates et des candidats ont proposé une copie basée sur le plan suivant : « I. Bilan de la lutte contre les discriminations / II. Propositions d'améliorations de la situation ». Or, si le sujet indique directement et explicitement qu'il n'est souhaité « que » des propositions concrètes, ce n'est pas pour obtenir un bilan ici non sollicité.

II – OBSERVATIONS

S'agissant de l'épreuve de « Questions sociales », les correctrices et correcteur souhaitent attirer l'attention sur plusieurs éléments leur ayant permis de différencier les copies corrigées et évaluées.

Sur le fond

Celles et ceux qui ont réussi à justifier (et donc à expliquer) la nécessité d'exprimer ce bilan et notamment ses faiblesses au regard des propositions faites par la suite n'en ont pas été discriminés mais les candidats imposant ce bilan sans lien ou presque avec leur seconde partie, n'ont généralement pu obtenir la moyenne au regard du sujet expressément rédigé. De surcroît, les propositions « vagues » ou non matérialisées de type « *vite, un numéro vert* ! » ou « *vite, une circulaire !* » doivent impérativement être détaillées pour emporter la conviction.

A l'inverse, les meilleures copies ont parfaitement intégré tous ces éléments et permis l'obtention de notes allant du 15/20 au 18/20. Certaines et certains ont ainsi réussi à n'exposer que des propositions (évidemment justifiées au regard du bilan contemporain en matière de lutte contre les discriminations au travail) dans leurs parties exposées. D'autres ont bien compris qu'un exposé brut du bilan des actions publiques ne serait efficient que s'il était critique et critiqué, justifiant une seconde partie basée sur des propositions logiques et concrètes. Enfin, les copies estimées les meilleures par les correctrices et le correcteur ont réussi à suggérer des visions et des propositions originales se détachant du lot commun tout en étant réalistes et basées sur des observations concrètes. Elles pourraient être directement utilisables par un ministère et l'on en félicite les candidates et les candidats.

Sur la forme

D'abord, ils ont relevé que certains candidats et candidates s'ils proposent des copies intéressantes au fond, n'ont en revanche pas encore adopté toutes les conditions de forme(s) et notamment le destinataire potentiel de la note rédigée. D'aucuns, en effet, rédigent l'épreuve à l'instar d'une dissertation académique au sein de laquelle ils et elles proposent des points de vue et parfois des critiques intéressantes mais singulièrement hors sujet et hors cadre de la présente épreuve. La note se doit d'être formellement et en pratique(s) adressée à un ministère (comme cette année) ou à une autre haute autorité afin que cette dernière bénéficie d'un outil efficient et non d'une note d'intentions.

III – RECOMMANDATIONS

Les futurs hauts fonctionnaires, dont le concours permettra le recrutement, se doivent en conséquence de ne pas perdre l'optique fictive de l'épreuve : proposer concrètement et de manière proactive des éléments matérialisés et potentiellement chiffrés et réellement envisageables.

Troisième concours

Membres du jury : Jean-Yves HOCQUET et Tiphaine GARAT

Moyenne de l'épreuve : 11,12/20

I - SUJET

Rappel du sujet

Lors de la conférence de Lisbonne de 2021, les institutions européennes, les gouvernements de l'UE et la société civile se sont engagés pour la première fois à œuvrer ensemble à la lutte contre le sans-abrisme dans l'UE.

Il était demandé au candidat de se placer dans la situation d'un(e) chargé(e) de mission auprès du préfet de région Ile-de-France et de rédiger une note en vue de l'élaboration d'un plan parisien d'application des orientations européennes, mettant en perspective les dernières données disponibles, indiquant les différents niveaux d'intervention, les partenaires à associer ainsi que les principaux indicateurs qui paraitraient nécessaires pour améliorer le pilotage et l'évaluation des actions menées.

Attendus du sujet

Le dossier fourni aux candidats était très complet. Il était attendu que le candidat analyse de manière pertinente les éléments fournis, notamment chiffrés, pour en tirer une interprétation qualitative et mobiliser les différents niveaux d'une politique publique afin de dépasser une réponse immédiate sur l'hébergement d'urgence.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond :

La qualité des copies a surpris les correcteurs. Les causes peuvent être variées : soit parce que le sujet est un sujet d'actualité, soit en raison d'une bonne préparation des candidats, soit parce que le dossier était suffisant pour suggérer l'élaboration d'une problématique complète. Les correcteurs ont apprécié la connaissance que pouvaient avoir les candidats du sujet.

Les correcteurs n'ont pas procédé à l'élaboration d'une grille rigide. Les meilleures copies combinent les éléments suivants :

- Analyse pertinente des inflexions des flux de personnes en situation de sans-abrisme
- Inventaire des causes du sans-abrisme appelant des actions diversifiées
- Mobilisation de politiques plus larges que celles liées aux logements
- Les correcteurs ont aussi valorisé les copies qui, malgré des défauts, avançaient des solutions originales et témoignaient d'une capacité à explorer des pistes non suggérées par le dossier.

Les mauvaises copies sont celles qui paraphrasaient le dossier avec une forme imparfaite et qui ne traitaient que partiellement les différentes dimensions proposées dans le sujet.

Sur la forme :

Dans l'ensemble, les copies ont été de qualité honorable. Conformément aux orientations du jury, l'orthographe n'a pas été pénalisée mais doit être améliorée pour certains candidats. Parfois, il n'y a pas de plan, pas d'introduction ou de conclusion ce qui nuit indéniablement à la qualité de la copie.

III – RECOMMANDATIONS

Les correcteurs abordent la lecture des copies avec bienveillance et conscience. Ils sont dans l'attente d'une rencontre agréable avec le travail des candidats.

L'écriture, si elle ne constitue pas un obstacle, ne facilite pas toujours cette mise en relation. De même, il faut conseiller aux candidats d'utiliser des encres foncées pour faciliter la lecture.

L'existence d'un dossier ne fait pas du critère des connaissances un critère déterminant. En revanche, comme indiqué supra, la bonne mobilisation des informations, l'apport de connaissances personnelles du candidat et surtout sa capacité à prendre des risques sur une base argumentée sont valorisés. En matière de politiques publiques dans le social, si les solutions existaient en « prêtes à consommer », l'action des pouvoirs publics serait facile. Il n'est pas inintéressant que les correcteurs puissent se dire à la fin d'une copie : « je n'y avais pas pensé ».

Finances publiques

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Boris KUPERMAN et Céline VIESSANT

Moyenne de l'épreuve CE : 9/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 9/20

I – SUJET

Rappel du sujet

- Question 1 : Pourquoi, au regard des enjeux de finances publiques, réformer les retraites ? (7 points) (Documents joints : Pyramide des âges des cotisants au régime général et de la population française, CNAV – SNGC et INSEE, www.statistiques-recherches.cnav.fr, 1er septembre 2021 (extrait), Salaire brut plafonné annuel moyen soumis à cotisation, CNAV – SNGC, www.statistiques-recherches.cnav.fr, 1er septembre 2021 (extrait))

- Question 2 : La création du Haut conseil des finances publiques a-t-elle amélioré la sincérité budgétaire dans les lois de finances ? (Document joint : Décision n° 2021-833 DC du 29 décembre 2021, loi de finances pour 2022, www.conseil-constitutionnel.fr (extrait)) ;

- Question 3 : Les défis fiscaux de l'après-crise sanitaire (Document joint : « Redistribution, innovation, lutte contre le changement climatique : trois enjeux fiscaux majeurs en sortie de crise sanitaire », texte introductif au rapport du Conseil des prélèvements obligatoires, www.ccomptes.fr, 9 février 2022).

Attendus du sujet

Question 1 :

- Connaissances sur l'organisation du financement de la protection sociale et plus particulièrement du régime de retraite (prélèvements obligatoires et cotisations sociales, dépenses de transfert [poids relatif et évolution], effet redistributif des prélèvements obligatoires, notions sur les différents régimes [prestations contributives/non contributives], prise en charge des exonérations de cotisations par le budget de l'Etat) ;
- Enjeux financiers à venir : évolutions du rapport dépenses/recettes ;
- Aspects démographiques ;
- Aspect recettes indépendamment de la dimension démographique : Liens recettes – cotisations- emploi (importance d'appréhender le mode de fonctionnement du marché du travail) ;
- Aspect dépenses indépendamment de la dimension démographique : degré de contributivité ;

- Prestations retraites et enjeux de redistribution verticale ;
- Pourquoi réformer ?
- Question du financement à règles de fonctionnement inchangées : raisonnement mécanique ;
- Risques d'effets pervers d'un raisonnement « toutes choses égales par ailleurs » : action visant à reculer l'âge de prise de la retraite (âge légal, durée de cotisation, décote/bonus) : risque d'appauvrissement-perte de rentrées fiscales ;
- Risque de dégradation du marché du travail : coût social du sous-emploi ;
- Action visant à accroitre le montant des cotisations (augmentation des taux, augmentation du nombre de cotisants) ;
- Effets désincitatifs ;
- Durée du travail et cotisations ;
- Réformes des retraites, inégalités, croissance économique et recettes fiscales ;
- Transferts sociaux et multiplicateur keynésien ; « contrat intergénérationnel » et consentement aux prélèvements obligatoires.

Question 2 :

Les candidats devaient faire le lien entre le contrôle de la sincérité budgétaire des lois de finances opéré par le Conseil constitutionnel et les avis rendus par le Haut Conseil des Finances publiques sur le budget et s'interroger sur le point de savoir si la création du Haut Conseil avait eu une incidence sur la nature de ce contrôle. Est-ce que la création de cet organisme a amélioré le contrôle de la sincérité des lois de finances ? Ils devaient donc maîtriser le principe de sincérité budgétaire et le contrôle de constitutionnalité des lois de finances et connaître les missions du HCFP.

Question 3 : Les défis fiscaux de l'après-crise sanitaire
Si la politique fiscale demeure un outil essentiel de politiques publiques en général et dans cette période de « sortie de crise », elle n'est pas non plus sans contraintes et sans difficultés. Elle s'inscrit plus précisément ce jour dans un contexte de tensions : financières, économiques, sociales, climatiques notamment.
Le candidat devait rappeler et analyser les éléments suggérés dans le document. Il devait apprécier la faisabilité, l'opérationnalité et les limites des mesures proposées (par exemple au regard de leurs efficacité et rentabilité, du niveau d'épargne et du taux d'endettement privé des Français, des taux d'impôts déjà forts élevés en France, du consentement à l'impôt ou de la justice sociale).

Remarques/points bonus :

1. Définition (rapide) de l'acronyme CPO, de l'institution et de ses missions
2. Suggestion d'une imposition de solidarité sur le capital (qui a été rejetée par amendement parlementaire ; qui est proposée ici-et-là dans d'autres pays, par exemple en Belgique dans un accord de gouvernement récent)
3. Mise en perspective européenne et internationale de la politique fiscale à entreprendre (en termes de contraintes et de projets communs notamment : plan européen de relance, fiscalité internationale).

Pour les trois questions posées, il est attendu des candidats qu'ils traitent la question posée, ce qui suppose que celle-ci soit identifiée, ce qui exige notamment qu'un effort de réflexion soit réalisé à propos du sens des termes clé des questions.

II – OBSERVATIONS

Les correcteurs et membres du jury ont constaté les points suivants :
- un manque de culture financière publique et de mise en liaison entre les différentes notions de finances publiques ;
- les copies ne contiennent que peu de perspectives opérationnelles ;
- une tendance à la récitation de connaissances ou à l'exposé de mécanismes qui sont insuffisamment reliés au sujet ;
- une difficulté à articuler exposé de connaissances, traitement du sujet et exploitation pertinente des documents dans le cadre d'une argumentation maîtrisée ;
- l'absence de perspective réflexive et/ou critique lorsque des candidats citent d'autres rapports et documents (cercle des économistes, Fipeco, Institut Montaigne, etc.) ou d'autres documentations publiques (rapports de la cour des comptes, du CAE, du COR, de France Stratégie par exemple).

<u>Sur le fond</u>

Sur le fond, les candidats ont dans l'ensemble des difficultés à traiter les questions, faute de prendre le temps, indispensable, de la réflexion.
- La question n°1 est souvent traitée comme celle de la réforme des retraites, un exposé sur le système des retraites, voire sur la « soutenabilité des retraites » ou sur la « soutenabilité du système des retraites ». Les finances publiques sont rarement définies et appréhendées, tout au plus à travers seulement et avec beaucoup de confusions les dépenses publiques et le budget social de l'Etat ;
- Le traitement de la question n°2 a donné lieu à de nombreuses confusions, notamment entre les normes européennes, la LOLF et le HCFP. Le HCFP et la sincérité budgétaire ont tendance à être appréhendés séparément, alors que le sujet portait sur le lien entre les deux ;
- La question n°3 a été traitée de façon très générale (sans toujours que la fiscalité ne soit centrale) et sans examiner la spécificité (ou l'absence de spécificité) de l'« après-crise sanitaire ».

On trouve certaines confusions dans de nombreuses copies entre les différentes institutions (par exemple CAE et CPO) ou notions (par exemple sincérité et universalité).
On remarquera cependant qu'une majorité de copies contextualise correctement le sujet sur les deux dernières années ; certains candidats se positionnent clairement.

<u>Sur la forme</u>

Sur la forme, il y a trop de fautes d'orthographe (y compris sur le vocabulaire des finances publiques), de grammaire et de conjugaison. Il y a aussi des acronymes non définis (IR ; IS ; TVA ; CVAE ; CSG ; CADES / LOF ; LFSS ; LPM ; LOLF / HCF- HCFP-HCFipu- HCFip ; PSTAB/PSABT ; etc.) et des mots inventés (ex : « La sincérisation de la loi de finances »).

Les candidats font cependant dans l'ensemble un effort appréciable de présentation et de structuration apparente. Le jury insiste cependant à nouveau : **la forme doit être au service d'une réflexion résultant d'une analyse préalable indispensable du sujet**

III – RECOMMANDATIONS

Si la masse de connaissances à assimiler pour préparer le concours est importante, il est recommandé aux candidats de ne pas perdre de vue dans leur préparation que lesdites connaissances ne doivent pas remplacer mais au contraire nourrir la réflexion.
Aussi est-ce à ce travail de réflexion que les candidats doivent se préparer.
Se préparer à réfléchir, s'habituer à faire des liens et à questionner leur nature et leur évolution (par exemple entre finances publiques et retraite, entre institutions et qualité de la procédure budgétaire, entre choc sanitaire et macro-économique et fiscalité).
La réflexion, comme tout, peut faire l'objet d'un entraînement et d'exercices. Les candidats sont ainsi invités à pratiquer régulièrement des exercices de mises en relations (de concepts, de mécanismes, de domaines, d'ordre de grandeurs etc), qui ne pourront que leur être profitables le jour de l'épreuve, où la maîtrise du temps est un critère essentiel de réussite.
De ce point de vue, les candidats doivent s'entraîner à faire des choix, notamment de ne pas parler de tel ou tel aspect du sujet pour en privilégier d'autres, au service d'une argumentation dont la qualité ne peut faire l'économie d'une réflexion préalable sur le sens (notamment du sujet).

Concours interne

Membres du jury : Anne-Claire DUFOUR et Vincent UHER

Moyenne de l'épreuve : 8,66/20

I – SUJET

L'épreuve de Finances publiques consiste en « *la rédaction de réponses synthétiques à des questions courtes pouvant être accompagnées de textes, graphiques ou tableaux statistiques à expliquer et commenter* ».
Trois questions, accompagnées de documents, ont été soumises aux candidats :

Question n° 1 : Faut-il davantage de péréquation financière pour les collectivités territoriales ? (7 points)
Ce premier sujet invitait les candidats à s'interroger sur l'objet, la portée et les limites de la péréquation des ressources financières entre collectivités territoriales, qu'elle soit verticale – soulevant à cet égard la question des relations financières entre l'État et les collectivités – ou horizontale – questionnant ainsi la tension entre libre administration et solidarité entre collectivités. La question posée impliquait d'apporter une réponse circonstanciée, quel que soit son sens.

Question n° 2 : Les droits de donation et de succession sont-ils un bon impôt ? (7 points)
Ce sujet fiscal assez ciblé supposait de maîtriser les fondamentaux de la fiscalité du patrimoine et d'être capable de restituer les ressorts et les enjeux – budgétaires, économiques, sociaux... – des droits de mutation à titre gratuit et de les resituer dans la politique fiscale. On ne pouvait répondre à la question sans s'interroger au moins implicitement sur la notion de bon impôt.

Question n° 3 : La pratique des décrets d'avance (6 points)
Ce dernier sujet relatif aux finances de l'État avait pour objectif, au-delà de la vérification des connaissances de base sur les décrets d'avance, d'amener les candidats à mettre en évidence et à analyser les évolutions de l'usage de ce dispositif. Une réflexion sur les prérogatives respectives du Parlement et du gouvernement s'imposait.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond, la plupart des candidats avait manifestement des connaissances sur les sujets du concours, et, s'agissant de la question 2 sur les droits de donation et de succession, avaient même travaillé spécifiquement le sujet. Il en résulte que les candidats ont souvent utilisé les même exemples (les travaux de Thomas PIKETTY) et les mêmes références (la récente note du CAE sur l'héritage), sans toujours prendre soin de les expliciter, de les contextualiser et d'en tirer des observations plus personnelles. La liste des conclusions d'un rapport ne suffit pas à engranger un maximum de points.
De façon générale, les réponses ont parfois consisté à présenter la thématique (la péréquation, les droits de donation et de succession, les décrets d'avance) sans répondre à la question posée. Les bonnes copies sont celles qui sont parvenues à cerner le sujet. Par exemple, ont été appréciées les copies qui se sont interrogées sur ce qu'est un « bon impôt » (efficacité budgétaire, efficience du recouvrement, équité et redistributivité, neutralité ou caractère incitatif…) afin d'appliquer ces critères aux droits de donation et de succession.
A cet égard, le jury a regretté que les documents soumis aux candidats n'aient pas été suffisamment exploités et n'aient pas été mobilisés pour mieux identifier les problématiques induites par les sujets. Par exemple, s'agissant de question relative à la pratique des décrets d'avance, cette pratique était tout simplement rappelée par le document 9. L'épreuve n'est certes pas un commentaire de documents mais les questions posées – et les réponses qui doivent y être apportées – sont intimement liées aux documents proposés.
S'agissant de la question « **faut-il davantage de péréquation financière pour les collectivités territoriales ?** », la question nécessitait une prise de position – qui pouvait bien sûr être nuancée – sur l'éventuelle nécessité d'aller vers davantage de péréquation financière entre les collectivités territoriales. Rares sont les candidats qui ont clairement plaidé en faveur/en défaveur d'un renforcement de la péréquation, selon que le candidat estime plus pertinent de valoriser la libre administration (responsabilisation des collectivités dans leurs dépenses et leur politique d'investissement, maîtrise de la fiscalité locale…) ou la solidarité financière.
Certains candidats n'ont pas fourni une définition complète, laissant notamment de côté le fait que la péréquation est une obligation constitutionnelle. Le jury regrette particulièrement que l'immense majorité des candidats n'ait pas mis en exergue le défi de la péréquation qui consiste à parvenir à soutenir financièrement les collectivités structurellement défavorisées sans interférer dans les choix qui relèvent de leur libre administration.

Si la plupart des candidats a relevé l'existence d'inégalités de ressources entre les collectivités, très peu ont mentionné les inégalités de charges. La question du renforcement de la péréquation nécessitait de dresser un état des lieux de la péréquation : distinguant péréquation verticale/horizontale, en rappelant que les montants sont en très légère augmentation et en appréciant la contribution actuelle et prévue de la péréquation à la réduction des écarts de richesse.

Afin de traiter la question, « **les droits de donation et de succession sont-ils un bon impôt ?** », les candidats devaient être en capacité de présenter précisément les DMTG (nature juridique, affectation à l'État, fait générateur, progressivité…) et de les situer (dans la fiscalité du patrimoine, comparaison internationale…). Une partie des candidats a confondu les droits de mutation à titre gratuit (DMTG) et les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), alors même que les enjeux sont très différents. Certaines notions ont été employées sans être préalablement définies (un impôt juste, un impôt confiscatoire).
La majorité des candidats a opté, à juste titre, pour un plan consistant à présenter, en premier lieu, les caractéristiques des DMTG, les objectifs recherchés par cette fiscalité et les critiques y afférant, en deuxième lieu, les pistes de réformes ou d'amélioration. Les propositions formulées par les candidats n'ont pas suffisamment été appréhendées dans toutes leurs dimensions (budgétaires, économiques, sociales, sociétales…).
Les meilleures copies sont celles qui, sur la base d'une description pertinente des DMTG et d'une analyse de leurs effets appuyée sur le dossier documentaire, ont été en mesure de mettre en évidence les apports et les limites de cette imposition aux objectifs de politique fiscale poursuivis et de proposer des pistes d'évolution cohérentes avec ces constats. A cet égard, trop peu de copies se sont interrogées sur la dimension intergénérationnelle de l'objectif de redistribution des DMTG.
S'interroger sur **la pratique des décrets d'avance** invitait à la fois à cerner les conditions juridiques imposées à l'emploi des décrets d'avance, à réfléchir à l'usage qui est fait des décrets d'avance et à critiquer- au sens large- le choix de pratiquer les décrets d'avance. La question n'a pas toujours été pleinement traitée, probablement faute de temps et en raison du fait qu'elle n'était notée « que » sur 6 points.
Dès lors, les candidats ont parfois été insuffisamment rigoureux sur les conditions de régularité du recours au décret d'avance, en particulier en ne distinguant pas les décrets « gagés » et ceux « non gagés ».
Les candidats ont surtout négligé d'insister sur les grandes étapes de la pratique des décrets d'avance depuis 2006 (une pratique modérée, un choix de renoncer à la pratique, un retour de la pratique dans des proportions inédites). La connaissance d'un exemple d'utilisation d'un décret d'avance a été valorisée dans la notation.
Enfin, les candidats n'ont pas toujours détaillé leur approche critique de la pratique, en identifiant ses atouts (adaptabilité, souplesse dans la gestion…) et ses inconvénients. L'avis de la commission des Finances (document 8) n'a pas été suffisamment mobilisé pour montrer les réticences des parlementaires quant à la pratique du décret d'avance en 2021.

Sur la forme, les copies témoignent du travail fourni par les candidats, de leurs réflexes méthodologiques et de leurs capacités rédactionnelles. A quelques exceptions près, les copies comportent peu de fautes d'orthographe et les réponses sont construites sous la forme d'un plan apparent, ce qui en facilite la lecture, sous réserve d'éviter les répétitions et la multiplication des niveaux de plan.

III – RECOMMANDATIONS

Le jury souhaiterait également souligner la spécificité de l'épreuve de finances publiques, commune aux trois concours. Ni dissertation, qui appellerait une copie plus détaillée, des connaissances plus fouillées et vraisemblablement un sujet large traitable sans dossier documentaire, ni note sur dossier, exercice dans lequel le candidat est mis en situation et invité à produire une analyse et des propositions répondant à une commande précise, l'épreuve de finances publiques apparaît dans une certaine mesure comme hybride. Elle fait en réalité appel à plusieurs qualités attendues de la part des candidats à la haute fonction publique : appréhension de la problématique soumise (explicitement ou implicitement) et des enjeux qu'elle soulève (budgétaires, juridiques, économiques, sociaux, politiques, administratifs...), capacité à comprendre des documents même techniques et à en retirer les informations pertinentes au regard de la question posée, construction d'une démonstration claire et étayée.

Si répondre à trois questions (format retenu depuis la réforme du concours en 2015) en trois heures peut paraître exigeant, cette épreuve permet de valoriser les candidats les plus alertes, capables de traiter successivement plusieurs sujets distincts, souvent variés, en un temps limité – qualité fort utile dans l'administration. C'est pourquoi, du point de vue du jury de finances publiques, cette épreuve semble avoir toute sa place dans les différentes épreuves composant les concours de l'INSP.

Dans leur majorité, les candidats semblent d'ailleurs s'être bien approprié ce format d'épreuve. Les défauts méthodologiques (confusion avec une note administrative ou avec une épreuve de commentaire de documents) se sont révélés rares.

Troisième Concours

Membres du jury : Alexandre GUIGUE et Carole MAUDET

Moyenne de l'épreuve : 8,87/20

I – SUJET

a) <u>Rappel du sujet, énoncé du libellé ou mise en situation si nécessaire</u>

Question n° 1 : Les enjeux de la fiscalité environnementale *(6 points)*
(en vous appuyant notamment sur le document 1)
Question n° 2 : Les finances publiques françaises sont-elles pluriannuelles ? *(6 points)*
(en vous appuyant notamment sur le document 2)
Question n° 3 : Le haut conseil des finances publiques dispose-t-il de pouvoirs suffisants ? *(8 points) (en vous appuyant notamment sur les documents 3 et 4)*

b) <u>Attendus du sujet</u>

Les questions constituant l'épreuve de finances publiques avaient pour objectif de tester les connaissances théoriques et pratiques des candidats, ainsi que leur capacité de synthèse et de restitution par écrit.
La première question était un sujet d'actualité qui nécessitait un effort de synthèse. Les meilleures copies sont celles qui ont présenté les enjeux budgétaires, économiques, sociaux et techniques dans un raisonnement personnel.

Pour la seconde question, ont été valorisées les copies qui, tout en démontrant des connaissances techniques minimales, ont su analyser les documents fournis et mener une réflexion personnelle.

La troisième question nécessitait de saisir un sujet technique et d'en rendre compte de façon claire. Outre des connaissances de base, la question exigeait de répondre en évaluant l'efficacité du Haut Conseil des finances publiques au regard d'objectifs qui devaient être clairement identifiés dès l'introduction et tout au long de la réponse. Ont été particulièrement appréciées les copies qui ont su mettre en relief les caractéristiques du modèle français par rapport aux systèmes étrangers.

II – OBSERVATIONS

Le jury souligne le caractère très hétérogène des copies corrigées et le nombre conséquent de candidats se présentant avec un niveau insuffisant en finances publiques pour un concours de recrutement aux fonctions les plus essentielles de l'État.

Sur le fond :

Sur le fond, le jury déplore l'incapacité trop souvent constatée des candidats à sortir de leurs "fiches". Cet écueil amène de trop nombreux candidats à se contenter de reproduire le contenu de ces fiches toutes faites. Au-delà des connaissances de fond indispensables, il est fortement recommandé aux candidats d'avoir une vision moins « scolaire » de cette épreuve. Le jury mesure avant tout les capacités de réflexion personnelle, de créativité, de propositions et de raisonnement. Dans ce type d'épreuve, il est nécessaire de mobiliser des connaissances juridiques, économiques, européennes, sociales, etc. pour répondre aux questions posées et formuler des propositions cohérentes.

Le plus souvent les questions posées ne peuvent être traitées sans référence au contexte européen et sans application des règles de l'Union européenne. Cela incite donc à avoir le réflexe du benchmark européen, mais aussi à fournir des comparaisons internationales dans les copies. Le jury souligne que les comparaisons sont quasiment absentes des copies, même lorsque les questions invitent à une analyse plus transversale.

Sur la forme

Sur la forme, un minimum de soin apporté à l'écriture facilite la lecture des correcteurs. Un nombre excessif de fautes d'orthographe et des erreurs de syntaxe grossières ne sont pas acceptables.

III – RECOMMANDATIONS

Le jury se permet de formuler quelques conseils à l'attention des futurs candidats :

- l'épreuve de finances publiques est une épreuve technique dont le programme doit être assimilé. Il convient d'acquérir des connaissances précises dans la matière. Un minimum de réflexion et de rétrospective sont attendus dans le traitement des sujets ;

- il convient d'être vigilant dans la gestion du temps et de répondre de façon équilibrée aux différentes questions posées ;

- l'attention des candidats est appelée sur la forme des copies remises (lisibilité, ratures, présentation aérée, titres courts et plan apparent).

EPREUVES D'ADMISSION

Questions relatives à l'Union européenne

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Gianmarco REVELLAT et Anne-Marie TOURNEPICHE

Moyenne de l'épreuve CE : 12,26/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 10,66/20

Le jury a établi la liste des sujets avec le souci qu'ils couvrent de façon équilibrée l'ensemble du programme défini pour l'épreuve. Ils ont majoritairement été formulés sous forme de question, mais pas exclusivement, et ont pris la forme de sujets transversaux comme de sujets très précis. Le jury a évalué les exposés sur la base de la capacité des candidats à identifier les enjeux du sujet posé, à les présenter de façon précise et à y apporter des réponses pertinentes. Les échanges avec les candidats à l'issue de l'exposé visaient à obtenir des précisions sur les éléments développés au cours de leur présentation et à étendre la discussion à des aspects du programme non traités lors de l'exposé, notamment lorsque le sujet couvrait un champ relativement circonscrit.

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Le programme de l'épreuve de questions européennes est particulièrement vaste et nécessite que les candidats disposent de connaissances techniques précises, tant sur les mécanismes institutionnels et juridiques que sur les politiques communes, mais également de connaissances sur le fonctionnement concret des institutions et des équilibres au sein de chacune d'entre elles, afin d'être capable de formuler une analyse et des réponses pertinentes.
S'agissant des connaissances techniques, les candidats disposent dans l'ensemble de connaissances très importantes. Des écarts significatifs existent cependant, avec quelques candidats qui se distinguent par un niveau de connaissances particulièrement important, voire remarquable, et par la précision de ces connaissances, tandis que quelques candidats se singularisent à l'inverse par un niveau de connaissance très insuffisant, traduisant probablement une approche trop tardive de la matière au cours de leur préparation. Les autres candidats se distinguent entre eux principalement par le degré de précision de leurs connaissances, assez variable, et parfois surprenant. Ainsi, par exemple, le mécanisme de défense des valeurs de l'Union, prévu par l'article 7 du traité sur l'Union européenne, qui constitue un sujet important de l'actualité des affaires européennes depuis quelques années, a souvent été décrit de façon imprécise. De façon plus traditionnelle, dans la mesure où les derniers rapports des jurys pointent régulièrement ce point, les connaissances sur les quatre grandes libertés du marché intérieur manquent aussi souvent de précision, voire sont source de confusions.

Comme les années précédentes, le jury regrette que les candidats n'aient pas toujours la capacité à prendre du recul par rapport à leurs connaissances, même lorsqu'elles sont très précises, pour véritablement développer une analyse à partir de celles-ci. Si la connaissance juridique ou technique d'un mécanisme est importante, avoir une lecture pertinente de son fonctionnement et de sa signification l'est aussi. Par exemple, les candidats connaissent souvent bien le mécanisme juridique des coopérations renforcées, de même que les exemples de sa mise en œuvre et les États membres qui participent aux différentes coopérations ; en revanche, ils analysent rarement en profondeur ce que cet outil peut dire de l'Union européenne.

Comparée au niveau de leurs connaissances techniques, les candidats montrent une compréhension du fonctionnement concret de l'Union européenne plus incomplète. Les équilibres entre États membres au sein du Conseil sont dans l'ensemble bien connus, bien que souvent ramenés aux clivages Est/Ouest ou Nord/Sud, de même que les positions françaises sont bien maîtrisées. En revanche, le Parlement européen est souvent vu comme un bloc, à travers ses compétences et ses positions collectives, ce qui fait que les candidats sont rarement capables de mentionner et d'analyser les équilibres à l'intérieur de l'institution, entre groupes politiques. Cette analyse s'étend également à la Commission européenne, dont la dimension politique et les débats internes sont souvent complètement ignorés. De même, les équilibres et débats entre institutions sont souvent incomplètement maîtrisés. Enfin, la connaissance des acteurs de la vie politique européenne est fréquemment limitée.

En définitive, les candidats donnent trop souvent l'impression de limiter excessivement leur lecture de l'Union européenne à une analyse du rôle des États membres, ce qui affaiblit leur analyse des sujets et leur capacité à contextualiser. Le jury est conscient qu'acquérir ces connaissances est difficile, notamment dans le contexte de la préparation d'un concours qui compte de nombreuses épreuves aux programmes particulièrement larges, et tous les candidats ne peuvent pas avoir effectué un stage sur les questions européennes au cours de leurs études. Néanmoins, s'astreindre à un suivi limité mais régulier de l'actualité européenne au cours de la préparation devrait suffire à renforcer cet aspect des connaissances de façon significative et pourrait permettre aux candidats de se distinguer positivement.

Enfin, s'agissant des propositions formulées par les candidats, le jury observe sans surprise qu'elles sont quasiment systématiquement très conventionnelles et correspondent la plupart du temps aux positions françaises. L'originalité et la prise de positions personnelles ont toujours été valorisées, à condition que cette recherche d'originalité ne conduise pas les candidats à formuler - sans s'en rendre compte et l'expliquer - des propositions totalement irréalistes ou manquant de pertinence. Ainsi, la volonté de prendre des positions personnelles a parfois conduit des candidats à défendre des positions péremptoires voire à quelques rares occasions à des prises de position partisanes, qui n'avaient pas lieu d'être formulées dans le cadre d'une épreuve d'un concours administratif. Ce fut particulièrement le cas en matière d'État de droit. Enfin, les candidats devraient se méfier de certaines propositions – comme par exemple les listes transnationales ou le renforcement du rôle des Parlements nationaux – qu'ils semblent parfois voir comme des « passages obligés » qu'il suffirait de mentionner, alors qu'elles demandent une bonne connaissance de leur contenu et une analyse pertinente de leurs conséquences.

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Les candidats maîtrisent bien, d'un point de vue formel, l'exercice de l'exposé et leurs présentations sont bien construites et équilibrées. Les transitions entre sous-parties sont pratiquement toujours explicitées, ce qui favorise le suivi de la présentation. Les 10 minutes allouées à cette première phase de l'épreuve ont souvent été légèrement dépassées, sans excès. La qualité d'expression des candidats n'appelle pas de remarque particulière, mais quelques présentations auraient gagné à être plus dynamiques : si l'épreuve de questions européennes est une épreuve technique, elle n'en reste pas moins une épreuve orale, qui nécessite certaines qualités de présentation. À cet égard, le jury a relevé chez un candidat un problème d'attitude, celui-ci donnant le sentiment d'accorder bien peu d'importance à l'épreuve qu'il était en train de passer.

Quelques rares candidats ont traité leur sujet de façon partielle ou décentrée. Étant donné le temps de préparation relativement long (une heure), cet écueil devrait pouvoir être évité en prenant le temps de bien définir le sujet, de voir ce qui le distingue d'un sujet proche qui aurait pu être posé et en allant chercher des connaissances dans des chapitres qui s'y rattachent de façon moins intuitive, pour sortir de la logique en silo inhérente aux manuels.

Certains candidats affaiblissent un peu la qualité de leur présentation, notamment dans leur première sous-partie, en présentant de façon trop développée l'historique d'une problématique ou en citant de façon exhaustive des éléments des traités, dont ils disposent pendant leur préparation. Ce souci d'exhaustivité se fait souvent au détriment de la précision du développement des arguments ou des propositions dans la suite de l'exposé, par manque de temps. L'équilibre à trouver entre exhaustivité et précision n'est pas forcément facile, mais se limiter à mentionner certains éléments pour avoir le temps d'en développer d'autres plus précisément pourrait être judicieux, sachant que le jury peut demander de préciser des choses lors des questions qui suivent l'exposé.

III – RECOMMANDATIONS

Le jury recommande aux candidats de tirer pleinement parti du temps de préparation d'une heure, relativement long, et à prendre l'habitude de manier les documents qui seront à leur disposition pendant cette préparation (traités et jurisprudence), au risque sinon qu'ils ne deviennent une source de perte de temps.

Concours interne

Membres du jury : Florence CHALTIEL-TERRAL et Philippe RAMET
Moyenne de l'épreuve : 13,56/20

Dans l'ensemble, sauf quelques rares exceptions, les bases de connaissances sont présentes et l'actualité européenne, parfois très récente, est connue. On note parfois un manque de recul, et de réflexion et de vision globale sur les enjeux politiques de l'Union européenne.

Les documents à disposition, pendant le temps de la préparation, semblent soit inutiles, soit desservent les candidats qui tentent de se raccrocher, voire citer in extenso des textes ou jurisprudences sans suffisamment les exploiter pour le sujet posé, la suite de l'entretien, en réponse aux questions du jury, ne faisant que mettre en lumière le déficit de connaissance sur le sujet.

Troisième concours

Membres du jury : Delphine DERO-BUGNY et Xavier DUPRIEZ

Moyenne de l'épreuve : 13/20

I – OBSERVATIONS

Sur le fond

La majorité des candidats a un bon niveau et semble bien préparé. Les connaissances sont satisfaisantes. Elles peuvent parfois apparaître trop générales et, surtout, inégales : les aspects institutionnels de l'Union européenne et les sujets d'actualité sont, le plus souvent, bien maîtrisés mais des lacunes existent dans certains domaines, en particulier la concurrence et le marché intérieur. La problématisation de l'exposé et les réponses aux questions de la majorité des candidats ont parfois révélé une capacité à prendre du recul. Les meilleurs candidats sont ceux qui avaient à la fois des connaissances précises sur les différents aspects du programme et qui ont été capables de mise en perspective et d'esprit critique.

Sur la forme

Presque tous les candidats ont respecté le temps de présentation du sujet. Les exposés sont en principe bien structurés (introduction, deux parties et conclusion). Tous les sujets étaient formulés de manière interrogative. La majorité des candidats a essayé de répondre à la question posée. Mais les plans peuvent parfois apparaître trop descriptifs et manquer d'originalité.

II – RECOMMANDATIONS

Les candidats devraient consolider leurs connaissances dans certains domaines comme la concurrence ou le marché intérieur. Ces connaissances restent en effet beaucoup trop approximatives, et les notions importantes ne sont pas toujours comprises. Au-delà, ils devraient améliorer leur capacité à prendre position et à faire preuve d'esprit critique.

Questions internationales

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Saïda EL BOUDOUHI et Bernard VALERO

Moyenne de l'épreuve CE : 12,41/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 11,45/20

Avec l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les changements profonds de l'ordonnancement et du fonctionnement de l'ordre international, l'épreuve orale de QI revêtait cette année un relief particulier par rapport aux années précédentes : compétition sino-américaine pour le leadership mondial, architecture de sécurité du continent européen, conflits hybrides, place du droit dans les relations internationales, positionnement des pays en développement face à l'émergence de nouveaux équilibres internationaux, rôle des organisations internationales, bouleversements climatiques et environnementaux, autant de questionnements qui ont sous-tendu les interventions et les réponses des candidats.

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Le résultat des oraux d'admission portant sur les questions internationales ont fait apparaître :

- Une minorité d'une quinzaine de candidats sous la note de 10, (connaissances insuffisamment acquises et difficultés à s'approprier la « matière » internationale)
- Un deuxième groupe réduit, près d'une vingtaine de 15 et plus (facilités à l'oral, présentation convaincante des idées et arguments, réactivité constructive aux questions du jury, étendue et précision des connaissances, sensibilité aux questions et à l'actualité internationales)
- Un troisième groupe, classiquement le plus nourri, de candidats situés entre les deux seuils précédents soit dans la fourchette de notes allant de 10 à 15.

Si pour une majorité de candidats le niveau de connaissances s'est avéré satisfaisant, en revanche la capacité des uns et des autres à penser les relations internationales et à émettre des propositions, voire des solutions, (ce que l'on est en droit d'attendre de futurs hauts fonctionnaires) laissent à désirer. Sortir de la zone de confort que constitue le stock de connaissances acquises durant la préparation au concours ne semble pas en effet évident pour un très grand nombre d'entre eux.

La manière, statique, dont la plupart des candidats semblent s'approprier les relations internationales se reflète parfois dans des connaissances figées qui ne sont pas à jour des dernières évolutions, notamment juridiques. La matière est très évolutive et requiert une maîtrise de l'actualité internationale des dernières années au moins, en sus d'une connaissance solide des fondements théoriques de la matière. Par exemple, il est regrettable que les arrêts et les avis les plus récents de la Cour internationale de justice soient purement et simplement méconnus à la faveur d'arrêts et d'avis, certes classiques, mais datant parfois d'une autre

époque. Un exemple d'affaire récente ignorée de la plupart des candidats est l'avis rendu par la Cour internationale de justice à propos de la souveraineté sur l'archipel de Chagos. On sentait trop souvent chez les candidats une préparation « par fiches » ou par mémentos, au lieu d'une préparation prenant appui sur des intérêts et des connaissances construits par les candidats eux-mêmes.
On relèvera également une connaissance souvent très superficielle de l'organisation, du fonctionnement et des enjeux de ce qu'est aujourd'hui la réalité de la diplomatie de notre pays. Les candidats ne semblent pas suffisamment maîtriser les différents mécanismes et institutions qui constituent pourtant le socle de la diplomatie française dans sa richesse et sa diversité. Des lacunes et des imprécisions traduisent un degré significatif de méconnaissance des multiples manières dont la France se meut à l'international, ainsi que des outils et stratégies qu'elle met en œuvre pour agir face aux défis du monde tel qu'il se présente aujourd'hui.

II – RECOMMANDATIONS

Si l'on devait formuler une recommandation à cet égard, ce serait celle de calibrer l'épreuve de manière à systématiquement tester la capacité des candidats à proposer des solutions concrètes en faisant preuve de maîtrise du socle théorique mais aussi d'ingéniosité, voire de créativité, et en s'inspirant, le cas échéant, de ce qui existe dans d'autres domaines.

Concours interne

Membres du jury : Dominique DAVID et Anne-Charlotte DOMMARTIN
Moyenne de l'épreuve : 12,79

I – OBSERVATIONS

Sur le fond

Pour la majorité des candidats, le niveau de connaissances répond aux attentes. L'actualité internationale mériterait pour certains d'être suivie avec plus d'assiduité. Si les sujets politico-stratégiques sont globalement maîtrisés, le niveau est plus faible sur les grands enjeux relatifs aux communs et au développement durable. En termes de raisonnement, la plupart des candidats doivent être relancés pour développer un raisonnement et construire une analyse. Une minorité parvient facilement à prendre position et à défendre son argumentation.

Sur la forme

Les exposés sont pour la plupart correctement construits et argumentés. En revanche, une majorité de candidats peinent à entendre les questions. Les candidats obtenant les meilleures notes sont ceux présentant cette capacité d'écoute du jury. Si certains candidats peuvent avoir des manifestations physiques de stress, elles ne perturbent que très marginalement leur présentation.

II – RECOMMANDATIONS

Lire la presse. Être curieux de tous les enjeux globaux, au-delà des seules questions géostratégiques, et s'intéresser aux déterminants des relations internationales (géographie, démographie, etc…). Être attentif et répondre aux questions du jury.

Troisième concours

Membres du jury : Florence CORMON-VEYSSIERE et Romain LE BŒUF

Moyenne de l'épreuve : 9,83/20

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS

Sur le fond

L'analyse des termes du sujet et de leurs relations est trop souvent omise, ce qui conduit parfois les candidats à passer à côté de certains enjeux élémentaires ou à s'enfermer dans des visions exagérément réductrices. Le jury regrette le manque de connaissances précises concernant le droit international et le fonctionnement de ses principales institutions, de sorte que les candidats, privés de l'appui de connaissances techniques, peinent souvent à élaborer des propositions convaincantes ou à s'extraire de présentations uniquement descriptives, voire banales.

Sur la forme

S'agissant de l'épreuve de questions internationales, le jury a considéré comme étant primordiales les aptitudes des candidats à présenter leur sujet de façon intelligible et structurée, en mobilisant les connaissances requises et en les mettant au service d'une réflexion personnelle.

II – RECOMMANDATIONS

Le jury invite les candidats à analyser de façon plus méthodique les sujets proposés, de manière à identifier les différentes questions qu'ils soulèvent et les différentes réponses qu'il est possible d'y apporter. Le jury met également en garde les candidats contre la tentation de réciter leurs fiches de révision ou de donner les réponses qu'ils croient de nature à plaire au jury. Le jury encourage à l'inverse les candidats, lors de la discussion, à adopter une position argumentée, mais ouverte, en évitant à la fois les réponses fermées ou au contraire trop longues.

Epreuve orale en langue anglaise

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury : Daivy BABEL et Chantal SCHUTZ

Moyenne de l'épreuve CE : 13,04/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 12,42/20

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

L'objectif de l'épreuve consiste à évaluer la capacité des candidates et candidats à s'exprimer dans une langue claire et de bonne tenue et à échanger avec le jury sur les aspects de la culture anglo-saxonne à laquelle introduisent les textes. Les thèmes des documents sont généralement

liés à l'actualité des pays anglophones compris sur un spectre large, et couvrent des questions sociales, sociétales, politiques, économiques et environnementales.

Le jury se félicite du bon niveau général de préparation, notamment le respect de la durée préconisée pour l'exposé (une dizaine de minutes), et l'aptitude à replacer l'article proposé et ses problématiques particulières dans une perspective plus générale. Le jury a apprécié le choix fait par certains de considérer non seulement le contenu de l'article mais aussi son idéologie, son style ou son programme, en rapport avec le journal dont le document était tiré. Il ne faudrait pas cependant confondre l'épreuve d'anglais avec une épreuve technique : le jury n'attend pas un cours d'histoire ou d'économie, mais plutôt des échanges et une discussion qui démontrent des qualités d'analyse et d'écoute.

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Ces observations sont ici décomposées entre le temps de l'exposé, puis celui de la conversation avec le jury.

L'introduction de l'exposé doit rechercher la limpidité, afin que le jury puisse ensuite suivre les étapes graduelles du raisonnement proposé. Or ce début d'exposé, uniquement précédé de la lecture de quelques lignes du texte, correspond au moment du plus haut niveau de stress des candidats, ce qui est bien naturel. Il est donc nécessaire, au travers d'un entraînement répété, de parvenir à ralentir son débit et soigner son articulation, en particulier au moment d'annoncer le plan d'analyse envisagé. Tout comme lors d'échanges professionnels ultérieurs, il s'agit de s'assurer auprès de ses interlocuteurs - ici les membres du jury - que les enjeux, angles et points d'analyse retenus sont non seulement clairement énoncés mais également entendus sans risque de confusion. Introduire des pauses oratoires, ralentir le rythme d'élocution, souligner grâce à son intonation les éléments incontournables de cette introduction et de cette annonce de plan sont autant d'instruments au service de la clarté et de la force de conviction du propos. Il arrive que l'exposé soit traité comme une simple paraphrase de l'article, alors que le jury attend un bref résumé suivi d'un commentaire, ou un résumé analytique dans lequel le commentaire est présenté au fil du résumé. La conclusion doit être une occasion d'ouvrir la discussion, et non un rappel d'idées encore suffisamment fraîches dans l'esprit de l'auditeur pour ne pas nécessiter une réitération.

Lors des échanges avec le jury, la forme posée et réfléchie de la communication participe également de la clarté et de la force de conviction du propos.

Une discussion riche, nourrie réciproquement et qui permet d'explorer des configurations complexes et parfois fines nécessite ainsi, outre l'écoute du commentaire, des propos ou de la question proposés par le jury dans toute son étendue, d'apprendre à introduire des pauses réflexives, des reformulations lorsque cela est utile, de continuer à structurer son propos de manière explicite tout au long de l'entretien. Il n'est donc par exemple en rien interdit d'annoncer que telle question donne du grain à moudre sous un angle que l'on n'avait pas encore envisagé, et de préciser que deux idées et leurs illustrations afférentes viennent à l'esprit pour y répondre, avant de les expliciter.

De même, après avoir bien sûr tenté de cerner les enjeux relatifs à telle question posée, il est tout à fait légitime de vouloir ensuite de soi-même explorer une configuration connexe, qui alimente une réflexion intéressante sur la thématique pensée depuis quelques minutes, avant que le jury ne propose de se pencher sur un autre aspect du texte ou du monde anglophone, voire d'y revenir ultérieurement. Cette configuration connexe sera bien sûr à chaque fois mise en avant de manière explicite pour signaler au jury l'intersection logique abordée.
A l'inverse, des réponses courtes ou fermées dénoteraient une incompréhension complète des exigences de l'exercice pris dans le contexte du concours comme dans un contexte professionnel.

III – RECOMMANDATIONS

La langue joue un rôle essentiel, mais il est toujours possible de compenser ses lacunes par des qualités de communication et d'écoute et il est donc conseillé de mobiliser les connaissances personnelles, qu'elles soient linguistiques ou culturelles - même si elles ne se rapportent qu'indirectement au sujet, si l'on en fait un usage pertinent.

- Ne pas faire l'historique d'un sujet qu'on connaît mal, au risque de commettre des erreurs
- Ne pas partir du principe qu'un article anonyme a été écrit par un homme
- Eviter "America" quand on parle des Etats-Unis dans un contexte où l'Amérique Latine et/ou le Canada sont également pertinents
- Ne pas considérer que tout sujet proposé est "a key issue" ou "a burning issue" - il arrive que le jury propose des sujets plus marginaux…
- Essayer de ne pas répondre aux questions posées par le jury comme s'il s'agissait de questions de cours : il vaut mieux essayer de développer dès que possible.
- Si l'on choisit l'approche linéaire, il faut au minimum ajouter des informations ou des interprétations, pour éviter de tomber dans la pure paraphrase.
- Se référer aux rapports de jury des années précédentes, y compris dans les autres catégories (interne, spécial docteurs etc.) du concours de l'ex-ENA, pour par exemple saisir pourquoi une lecture hebdomadaire (sinon quotidienne) de la presse anglo-saxonne revêt pour la préparation du concours une importance certaine.

Concours interne

Membres du jury : Julia MAKRIS et Justin STULTS

Moyenne de l'épreuve : 12,85/20

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS

Les candidats étaient bien préparés à l'examen, savaient exactement ce qui était demandé. Les thèmes les intéressaient pour la plupart, et certains pouvaient approfondir par rapport à leur expérience et connaissances personnelles et professionnelles.

Certains traitements du sujet étaient trop formatés et le contenu presque mémorisé ; heureusement, l'étape questions/réponses nous permet d'élargir la discussion et de mieux évaluer le niveau de langue.

II – RECOMMANDATIONS

Les candidats internes devraient être encouragés à faire la liaison, tant que possible, entre le sujet et leur expérience professionnelle.

Troisième concours

Membres du jury : Gabrielle SMART et Michael BYRNE

Moyenne de l'épreuve : 12,66/20

Les articles sélectionnés pour l'épreuve d'anglais portaient sur une grande diversité de questions actuelles traitées par la presse anglo-saxonne (environnement, politique, crises internationales ou nationales, économie, société…).

Il est d'abord demandé au candidat de lire à voix haute quelques lignes du texte, afin de vérifier sa compréhension et son aisance dans la langue parlée. Ensuite il est invité à parler du texte, sans précision quant à la façon dont il l'aborde (analyse, commentaire, prétexte pour parler d'un sujet connexe…)

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

L'entretien sert à évaluer la capacité du candidat à saisir l'ensemble du propos au-delà du lexique et à pouvoir s'en détacher pour rendre compte des présupposés, de la prise de position, et de ce qu'implique l'ancrage à la fois linguistique et culturel de l'article.

Les examinateurs valorisent notamment la capacité du candidat à répondre aux questions tout en se montrant apte à élargir et à établir des liens pertinents pour expliciter les propos du texte (sans bien sûr chercher à masquer une lacune ou une ignorance), et à rebondir sur des sujets voisins qui peuvent survenir pendant l'échange. Le candidat veillera à éviter de proposer ce qu'il croit que le jury souhaite entendre, notamment de se contenter de répéter les idées, les expressions ou les phrases des examinateurs.
Sans qu'elles constituent le seul critère d'évaluation, on apprécie les références culturelles (lorsqu'elles ne sont pas « plaquées »), le lexique riche qui témoigne d'une aisance dans la réflexion en langue étrangère, et la familiarité avec les spécificités contextuelles qui conditionnent le traitement d'une question par la presse. Bien que l'utilisation de tournures idiomatiques ("in a nutshell", "weigh up the pros and cons"…) peut valoriser la qualité d'expression, elles doivent être bien placées, exprimées correctement et non pas placées à tout bout de champ.

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

La production phonémique (« prononciation ») ne semble pas avoir fait beaucoup de progrès en général, malgré des efforts manifestes d'amélioration, pas toujours couronnés de succès. La plupart des candidats, même ceux qui ont le plus d'aisance en anglais, ont un accent français

marqué, voire très marqué. Dans la mesure où cette prononciation, notamment les intonations et la vitesse rapide du discours, empêche parfois un interlocuteur anglophone de comprendre le sens du propos, cela peut devenir un handicap car, dans ce cas, il est évident que le but de la communication n'est pas atteint. En effet, certains candidats, d'un bon niveau par ailleurs, ont un débit trop rapide, ce qui empêche parfois les examinateurs de comprendre leur propos.

La correction grammaticale laisse beaucoup à désirer. Le jury a relevé de nombreuses erreurs de concordance des temps de verbe, d'articles, de pronoms, d'adjectifs et de syntaxe.

Cependant, de manière générale, nous pouvons dire que les candidats sont motivés et plutôt bien préparés pour l'épreuve. Aucun ne s'est trouvé sans les moyens de s'exprimer, même de façon relativement élémentaire, bien que dans certains cas il y a des hésitations et une recherche assez laborieuse de vocabulaire.

La moyenne des notes des candidats cette année est de 12,66, sensiblement identiquement à celle de 2021, avec une majorité des notes se situant autour de 11.

Les candidats qui ont obtenu les meilleures notes sont ceux qui avaient suffisamment d'aisance dans la langue pour discuter sur un pied d'égalité avec le jury, en élargissant le sujet proposé et en développant de nouvelles idées. Cette année, quatre candidats étaient dans ce cas, sans toutefois avoir bénéficié d'une expérience professionnelle dans un pays anglophone.

Par ailleurs, nous avons pondéré favorablement les candidats qui, malgré une connaissance assez moyenne de la grammaire, arrivaient à exprimer des idées sophistiquées et même à communiquer avec une facilité relative, estimant qu'ils pourront encore affiner leurs connaissances linguistiques à l'Institut.

III – RECOMMANDATIONS

Le jury souligne la nécessité pour le candidat de comprendre à la fois le détail de l'article et les grandes questions auxquelles il peut mener.

Le cas échéant, le candidat peut être amené à défendre ou à opposer l'opinion exprimée dans l'article et, dans tous les cas, à en développer les idées afin d'échanger par la suite avec le jury. Ce développement peut utilement être agrémenté d'exemples pour illustrer le propos du candidat.

Il est recommandé d'éviter de lire ses notes, car cela entraîne des problèmes de prononciation et de compréhension en général. Du reste, la fluidité est un aspect important : les hésitations nuisent à l'efficacité et à la concision du discours.

Au plan des recommandations, les centres de préparation devraient encourager les candidats à utiliser toutes les ressources possibles (internet, supports visuels et audiovisuels) pour écouter et lire de l'anglais de façon quotidienne et surtout constante. Par ailleurs, il convient de lire la presse anglo-saxonne à intervalles réguliers pour s'imprégner du langage, des idiosyncrasies des media, des thèmes, des idées et des modes de pensée. Une telle pratique sera utile dans la perspective du concours et, bien évidemment, du métier ultérieur. Enfin, de courts exercices quotidiens de prononciation sont à conseiller, tant il est vrai que ce qui manque le plus aux candidats est la pratique de la langue parlée.

Entretien

Concours externe et 2ème concours externe

Membres du jury en appui à la troïka : Amine AMAR et Dominique MEDA

Moyenne de l'épreuve CE : 13,14/20
Moyenne de l'épreuve 2ème CE : 12,88/20

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Les prestations des candidates et candidats témoignent, pour l'écrasante majorité d'entre elles, d'un niveau de préparation conforme à ce qui est attendu par le jury dans cette épreuve.
La séquence de cinq minutes consacrée à la présentation des candidates et candidats est presque toujours privée de toute spontanéité. Elle est le plus souvent récitée et le propos convenu ne permet guère de donner à voir la personnalité. Cette entrée dans l'épreuve a cependant le mérite d'être totalement maîtrisée par les candidates et candidats et peut les mettre plus à l'aise pour affronter les séquences suivantes.
La mise en situation est aussi très préparée ce qui peut donner lieu à des réponses ou postures très stéréotypées qu'il est difficile de reprocher à des jeunes femmes ou hommes le plus souvent dépourvus d'expérience professionnelle significative.
Les questions d'actualité sont assez révélatrices des qualités personnelles et réflexives des candidates et candidats dès lors qu'elles sont suffisamment nombreuses et diversifiées.
Ce qui est pratiquement toujours le cas. Dans cette séquence, force est de constater la crainte, pour la plupart, de s'engager, cherchant plutôt à identifier une réponse attendue par le jury qui en réalité n'existe pas. Peu acceptent de raisonner à voix haute alors même que cette posture est valorisée par le jury. Enfin, il est parfois surprenant de constater des lacunes sur des points essentiels de culture administrative (notamment en matière de décentralisation) ou encore des postures excessives tendant, par exemple, à essentialiser le rôle de l'État.

Les défauts à souligner :

- Une absence d'esprit critique, une trop grande prudence, un trop grand conformisme confinant parfois à de l'aveuglement. Très rares sont les candidats à avoir osé présenter une réflexion personnelle sur des questions d'actualité, hors des réformes proposées par le gouvernement. Or, on attend des candidats une position personnelle construite au terme d'un raisonnement et d'une argumentation. Une trop grande prudence donc.
- De très grosses lacunes, inenvisageables à un tel niveau sur les questions sociales au sens large, les enjeux sociaux. Faibles connaissances sur le taux de chômage, le rôle et le montant des dépenses sociales, le rôle des partenaires sociaux, les réformes en cours…
- Faible connaissance des rapports entre science et société. Des présentations et des réponses aux questions trop préparées, trop formatées, qui se ressemblent toutes, trop conformistes

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Le comportement des candidates et candidats est tout à fait adapté à l'épreuve et sans doute est-ce là l'un des apports positifs des centres de préparation. La limite de cette maîtrise formelle de l'exercice tient dans l'impression de conformisme qui se dégage au fur et à mesure du passage des candidats. Les mêmes mots, souvent inutiles, sont employés. Tel est le cas de « potentiellement » mobilisé par un nombre très élevé d'entre eux.
Trop souvent – et ce doit être un conseil des préparations - des candidats font semblant de réfléchir avant de répondre à la question. Quelques candidats sont extrêmement stressés au point que le stress nuit à la présentation. Quelques candidats absolument excellents car capables de défendre un point de vue personnel étayé et argumenté.
On aimerait que les centres de préparation s'attachent davantage à permettre à chacune et chacun de révéler la richesse de sa personnalité plutôt que de livrer la même recette à tous.

III – RECOMMANDATIONS

- Développer esprit critique et prise de recul
- Lire des travaux permettant ce recul : sociologie, histoire, mais aussi travaux scientifiques, universitaires
- Savoir argumenter sur une position personnelle
- Montrer encore plus un esprit ouvert et curieux ne tenant pas l'État comme l'alpha et l'oméga de la vie collective mais comme un acteur particulier de la vie collective.
- Ne pas craindre, le cas échéant, de livrer ses doutes et ses hésitations sur les sujets proposés, dès lors qu'ils s'inscrivent dans une réflexion et une démarche d'argumentation.
- Personne n'imagine l'État infaillible, dans ces circonstances, les candidates et candidats ne doivent pas hésiter, lorsque cela est pertinent, à critiquer de façon argumentée une décision ou un dispositif et à proposer des voies d'amélioration. C'est après tout ce qui est aussi attendu d'un haut fonctionnaire.

Concours interne

Membres du jury en appui à la troïka : Sébastien HOURSON et Nathalie TOURNYOL DU CLOS

Moyenne de l'épreuve : 12,60/20

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

L'épreuve d'entretien est redoutable par sa densité autant que par sa situation singulière au sein du concours. Durant quarante-cinq minutes, elle se déroule en trois phases dont la durée est identique, soit quinze minutes chacune. Le jury avait pris soin de confectionner une grille de correction interne à l'occasion d'un séminaire et d'organiser une répartition alternative des rôles. Les 67 candidats auditionnés durant 10 jours sont apparus, dans la grande majorité, assez bien préparés à cette épreuve. D'ailleurs, les membres du jury ont relevé une certaine homogénéité des prestations, avec néanmoins des variations parfois très significatives selon les phases. Les profils étaient assez divers mais avec une forte proportion de jeunes agents contractuels ne disposant que de quatre ans d'ancienneté ; profil en définitive très proche des

candidats du concours externe. Précisons qu'un membre du jury a dû se déporter lors du passage d'un candidat qui avait été son subordonné.
Durant le temps consacré à la « présentation », les candidats maîtrisent tous rigoureusement leur discours : les délais sont tenus – 5 minutes imparties pour la présentation initiale – et le propos est clair. Toutefois, on regrette parfois une difficulté à s'extraire du dossier ou une exposition sans relief du Curriculum vitae. Les présentations les plus convaincantes éclairaient les membres du jury quant au parcours en mettant en exergue tel choix, telle difficulté, telle leçon, avec toujours à l'esprit une conception de soi au sein de la haute fonction publique et une capacité de projection.
Durant la seconde phase, il arrive souvent que les candidats peinent à déployer un raisonnement pratique lucide, avec une capacité d'écoute et de réaction aux évolutions, tout en sachant se positionner dans un environnement pour décider le cas échéant. Souvent le candidat devait gérer une injonction contradictoire, susceptible de traduire des valeurs, qui ne se résout pas simplement en informant sa hiérarchie et en convoquant une réunion. La « mise en situation » est à ce titre un moment délicat dans l'entretien. Notons qu'une connaissance parfaite des rouages de l'État n'est pas exigée. Ajoutons que le jury a pris soin de ne présenter que des situations correspondant à un stage après la réussite du concours ou à un premier poste à l'issue de la scolarité. Les meilleurs candidats parviennent parfaitement à cerner le contexte politique, à comprendre leur rôle, à identifier les interlocuteurs et à rationaliser les décisions (quitte à interroger le jury). Alors, le déroulement de la situation apparaît avec davantage de clarté, ce qui permet d'engager un dialogue fructueux avec le jury.
Durant la dernière quinzaine de minutes, les candidats sont invités à répondre à des « questions d'actualité ». À ce stade, la fatigue peut jouer un rôle dans le discernement. Manifestement, les niveaux de connaissances touchant aux aspects fondamentaux des politiques publiques sont très inégaux. Il demeure assez rare qu'un candidat réponde avec précision et pertinence sur les trois ou quatre grandes problématiques contemporaines proposées, mais certains se distinguent à cet égard. Les membres du jury ont particulièrement apprécié la capacité à raisonner en mettant les enjeux en valeur et l'argumentation d'une prise de position audacieuse.

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Formellement, les candidats sont apparus tout à fait agréables et respectueux à l'égard des membres du jury. Parfois, cette attitude pouvait être associée à une réserve, voire souvent un stress, empêchant de sonder véritablement les personnalités ou les caractères ; ce qui jouait défavorablement dans l'évaluation. Bien que l'entretien n'apparaisse pas comme une épreuve d'éloquence, cette qualité d'exposition permet de susciter l'adhésion et nuit rarement aux candidats. Les meilleures prestations ont manifesté, à la fois, une grande capacité d'écoute et une faculté à interagir spontanément avec le jury. Ainsi, en la forme, l'épreuve devenait un authentique entretien.

III – RECOMMANDATIONS

Pour mieux aborder cette épreuve orale sans la surévaluer, il est vivement conseillé de travailler les aspects formels et matériels. Au-delà de la capacité à exprimer une pensée claire et structurée, il convient de développer une aptitude d'écoute et d'échange. Cela permet de nourrir la discussion et d'adapter le discours aux réactions des membres du jury, qui cherchent avec bienveillance à mettre les candidats dans les meilleures conditions d'examen possibles.

Il est souhaitable que la présentation du parcours permette de laisser comprendre avec honnêteté comment s'est forgée la personnalité du candidat. On recommande ainsi la réalisation d'un curriculum vitae classique, analytique et compréhensible, sans narration excessive. Les membres du jury disposent d'une expérience suffisante pour détecter lorsqu'un candidat a exagéré les attributions qui lui étaient confiées ou ses réalisations. Enfin, il est très recommandé aux candidats de maintenir un niveau de connaissance élevé dans les domaines fondamentaux des politiques publiques, ce qui témoigne de l'engagement d'un futur haut fonctionnaire.

Troisième Concours

Membres du jury en appui à la troïka : Luc CHOUCHKAIEFF et Isabelle GUION DE MERITENS

Moyenne de l'épreuve : 12,95/20

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Tous les candidats, à une ou deux exceptions près, ont semblé bien préparés ; plusieurs ont paru prendre une posture stéréotypée dans la façon d'introduire leur présentation et de répondre aux questions. En revanche, la présentation initiale du parcours a été majoritairement bien menée, même si certaines projections sur les postes futurs ont paru peu crédibles.
Tous les candidats ont réussi à respecter les différents temps de l'oral, aidé en cela par le président du jury, également maître du temps.
Les questions posées ont permis de mieux connaître les candidats et leur motivation réelle.
Leur préparation a très majoritairement abordé tous les sujets du concours ; les niveaux de connaissances ont été cependant très disparates, allant, pour des questions d'actualités assez communes, de la connaissance minimale à un avis conceptualisé et motivé.

Les candidats sont cependant restés assez frileux dans le développement de sujet potentiellement polémique, préférant la répétition de valeurs neutres au développement d'un positionnement affirmé. Certains candidats ont cependant montré un réel esprit critique, et une argumentation claire et synthétique.
La mise en situation a permis au jury, d'évaluer les capacités du candidat à expliquer sa réflexion et l'a forcé à prendre position. La préparation de plusieurs questions sur chaque sujet a facilité les relances des candidats soit en difficultés sur un sujet mal connu, soit nécessitant d'approfondir ses capacités réelles en clarifiant le sujet. D'autant que certaines mises en situation sont difficiles à appréhender de par leur spécificité professionnelle. Le jury a cependant noté que plusieurs candidats ne prenaient pas le temps de réflexion minimal qui leur aurait permis de mieux appréhender tous les aspects de la mise en situation.
Dans l'ensemble, tous les candidats ont pu exprimer leur savoir-faire et savoir être dans ces mises en situation, cette épreuve restant de ce fait assez discriminante.
Enfin, les questions d'actualités ont toutes trouvé réponses avec souvent des développements de qualité, documentés et assimilés.

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Sur la forme, seuls quelques candidats ont manifesté un épisode de stress important, vite atténué par la spontanéité du premier temps de l'oral et la réassurance positive du président du jury. Le stress initial, se traduisant par une élocution trop rapide, n'a cependant pas pénalisé les candidats, vite rassurés par le jury.
Tous les candidats ont interagi avec le jury dans un débat sain et neutre ; seuls un ou deux candidats n'ont pas su entrer dans ce débat, restant fermés dans des réponses standardisées trop neutres pour laisser à connaître les vraies valeurs cachées du candidat.
La préparation du jury a permis à celui-ci de trouver un fonctionnement harmonieux, les uns venant au secours des autres lorsque le débat s'enlisait ou méritait une relance sur un aspect non traité. Les candidats ont sans doute ressenti cet état d'esprit et leur apaisement a permis de percevoir leur vraie nature.

III – RECOMMANDATIONS

Ne pas répondre tout de suite à une question mais réfléchir, y compris tout haut, pour être sûr d'avoir bien compris la question et en faire le tour puis conceptualiser la réponse.
Ne pas chercher à répondre ce que le jury chercherait à entendre, mais raisonner et motiver l'ensemble de ses propos.
Ne pas répéter les mêmes formules apprises par les préparations au concours et trouver les siennes.
Ne pas chercher à tout savoir sur tout mais savoir et expliquer où trouver la bonne information ou les bonnes personnes ressources.
Se renseigner sur le quotidien des différents postes occupés par les sortants de l'école et travailler davantage sa propre vision de certains postes.
Lire la presse nationale les mois précédant l'oral (mais c'est un grand classique !)

Epreuve collective d'interaction

Au cours de l'épreuve collective d'interaction, les candidats ont été amenés, au cours d'une même demi-journée, à s'exprimer successivement dans trois fonctions différentes :

- Celle d'exposant qui consiste à proposer un point de vue sur un sujet tiré au sort,
- Celle de répondant qui permet d'engager une discussion et de débattre avec l'exposant, et
- Celle d'observateur qui se concentre sur l'analyse de l'échange et répond aux questions du jury.

Cette organisation de l'épreuve a pour but de permettre d'apprécier les qualités intellectuelles, personnelles et relationnelles des candidats dans des situations de relations à autrui.
Le comportement des candidats dans chacun des trois rôles donne un aperçu concret de leurs capacités futures à s'intégrer dans une équipe et à exercer des fonctions de management.

Moins « originaux » que par le passé, les sujets présentés cette année se rapportaient à des questions de société, de choix économiques ou encore à de grands enjeux de la fonction publique. Facilement intelligibles, ils ne se résumaient pas à des questions de culture générale ou d'actualité mais offraient toujours matière à une prise de position personnelle et à

l'ouverture d'un débat par la nécessité pour l'exposant et le répondant de « prioriser » leurs propositions.

Principales observations des jurys

Dans l'ensemble, les candidats comprennent le sens de l'épreuve et ce qu'il en est attendu. Sans oublier les nombreuses bonnes prestations, et dans la perspective d'améliorer celles des futurs candidats, les membres des jurys souhaitent partager les remarques suivantes.

La mécanique de l'épreuve est parfois trop bien maîtrisée par certains candidats qui se concentrent plus sur la durée de leurs interventions que sur leur contenu ou sur leur interlocuteur.

L'attention portée au répondant, dès le début de l'épreuve et pendant l'exposé, est insuffisante chez de nombreux candidats. C'est pourtant un élément essentiel pour faciliter l'interaction qui suivra.

Les candidats donnent parfois l'impression que l'exposé est un exercice en soi. Ils ne le voient pas suffisamment comme une rampe de lancement qui amorce et donne matière au débat à venir. En ce sens, il fait partie de l'interaction.

Peut-être parce qu'ils étaient plus rassurants, les sujets ont pu inciter certains candidats à rester dans leur zone de confort, sans susciter d'engagement personnel ou de référence à des expériences vécues. Beaucoup de candidats ont eu des difficultés à être directs et naturels, à partager une analyse propre et à s'appuyer sur des exemples personnels pour illustrer leurs propos, au risque de transformer leur argumentation en mini-exposé sur une question de cours. Dans de telles situations, les prises de parole n'invitaient pas suffisamment au débat et à une co-construction au cours de l'interaction.

Au moment de l'interaction entre l'exposant et le répondant, on assiste trop souvent à un dialogue un peu artificiel avec des phrases convenues et des tics de langage superflus qui éloignent la spontanéité et ne favorisent pas un échange de qualité.

Un autre élément frappant se rapporte à la gestion du temps, qu'il s'agisse de l'exposé ou de la phase d'interaction. Vouloir absolument faire un exposé de quatre minutes précises peut être contreproductif si le candidat « meuble » en ayant l'œil rivé sur sa montre…

De même, il n'est pas nécessaire d'interrompre un bon échange pour faire une conclusion parfois hâtive et terminer avant la fin de l'épreuve.

Sur la position d'observateur, le jury invite les candidats à davantage analyser les échanges, la forme des débats et en quoi cette dernière révèle la position des uns et des autres. Le jury a souvent été dans l'obligation d'aller chercher les candidats sur cette analyse dont la première restitution était peu approfondie.

Il faut aussi rappeler qu'il s'agit d'une épreuve orale et qu'il n'est donc pas indispensable de parler comme un livre. Beaucoup de candidats semblent sur leur réserve alors que cette épreuve demande d'être spontané et de rester soi-même.

Il semble nécessaire de rappeler que la dimension d'interaction est essentielle et qu'elle doit rester le centre de l'épreuve. Inviter au débat, alimenter l'échange, proposer une problématique et encourager la co-construction d'une réponse sont des atouts recherchés, au-delà des connaissances techniques et des qualités d'expression. Ainsi l'écoute, la prise en compte de l'autre, l'engagement dans l'échange et la capacité d'analyse de la relation sont,

avec la capacité à élaborer sa pensée et à la partager, des qualités déterminantes dans l'épreuve.

Enfin, il y a peu à gagner à ne pas prendre de risques. Sortir des sentiers battus du débat et saisir les opportunités est souvent une meilleure stratégie que de vouloir à tout prix éviter de commettre des erreurs. La flexibilité et la créativité dans l'échange permettent souvent d'éviter des biais tels que la confirmation des présupposés, l'évitement du conflit ou encore la stratégie du « passager clandestin ».

Les meilleurs candidats ne sont pas nécessairement les mieux préparés ou les plus éloquents mais ceux qui réfléchissent, qui vont à l'essentiel, qui engagent leur interlocuteur dans la discussion, qui puisent dans leurs expériences personnelles et qui sont attentifs aux idées des autres pour faire progresser l'échange. Ils ont fait preuve de ces qualités dans les trois rôles.

A l'inverse, les candidats ayant obtenu les moins bonnes notes ont été insuffisants dans les trois situations, manquant de recul dans le traitement du sujet, montrant des difficultés à interagir ou peu d'intérêt à faire avancer la discussion, restant sur leurs positions et ne s'investissant pas dans l'échange.

Commentaires additionnels pour chaque concours

Concours externe et 2ème concours externe Talents

Membres du jury : Nicolas Fieulaine, Catherine Loneux et Didier Lutsen

Moyenne de l'épreuve : 12,28/20

Les notes attribuées aux 113 candidats varient de 6 à 18, avec une moyenne de 12,28 et une note médiane de 12.
Chez certains candidats, l'écoute et l'attention à l'autre n'ont pas été au niveau de leur grande aisance à l'oral. Un discours brillant est sans valeur s'il n'est pas accompagné d'une volonté de coopérer et de progresser avec son interlocuteur.

Recommandations aux futurs candidats

- Etre soi-même, rester naturel et éviter d'adopter une approche préventive afin de ne pas commettre d'erreur ;
- Parler simplement ;
- Respirer, pour évacuer un peu le stress ;
- Porter de l'attention à son interlocuteur, dès le début de l'exposé ;
- Veiller à illustrer ses propos par des exemples puisés dans l'expérience professionnelle ou la vie personnelle ;
- Se focaliser sur la qualité de l'échange plus que sur le temps qui passe ; regarder son interlocuteur plutôt que sa montre ;
- Ne pas chercher à tout prix à conclure. Etre en plein échange en fin d'épreuve n'est pas un problème ;
- Ne pas vouloir absolument aboutir à un accord. L'interaction existe autant dans une saine confrontation que dans la recherche d'un consensus ;

- Éviter les tournures de phrases toutes faites, s'ajuster plutôt à l'interlocuteur et à la teneur de l'échange,
- Faire preuve d'engagement et de force de conviction.

Concours interne

Membres du jury : Sophie Fady-Cayrel, Pascale Flamant et Didier Lutsen

Moyenne de l'épreuve : 10,91/20

Les notes attribuées aux 67 candidats varient de 5 à 18, avec une moyenne de 10,91 et une note médiane de 11.
Les candidats du concours interne ont relativement peu fait appel à leur expérience professionnelle et sont souvent restés assez prudents dans leurs interventions, avec pour conséquence de nombreuses notes autour de la moyenne.

Troisième Concours

Membres du jury : Marie-Cécile Laguette, Didier Lutsen et Rodney Sabourdy

Moyenne de l'épreuve : 12,16/20

Les notes attribuées aux 19 candidats varient de 8 à 16, avec une moyenne de 12,16 et une note médiane de 12.
L'épreuve a été assez bien comprise par les participants qui ont su compenser des facilités d'expression un peu moins rodées en s'appuyant sur des exemples issus de leurs parcours personnels et professionnels.

Concours externe spécial réservé aux titulaires d'un doctorat

Spécialité : Sciences de la matière et de l'ingénieur

ADMISSIBILITE

Membres du jury : Emilie CARRETIER, Benjamin MONTAIGNAC et Sophie NORVEZ

Moyenne de l'épreuve : 10,58/20

I – SUJET

Rappel du sujet

Nous sommes début juin 2022. Vous êtes chef(fe) du bureau qualité de l'air au sein de la direction générale de l'énergie et du climat rattaché au ministère en charge de l'environnement.

Un nouveau gouvernement vient d'être nommé et a fait de la qualité de l'air l'une de ses priorités. Dans le cadre d'une commande du cabinet du/de la ministre nouvellement en fonction, le sous-directeur dont vous dépendez vous demande de rédiger une note, à partir de vos connaissances et du dossier constitué à cet effet, afin de préparer de futurs arbitrages sur ce sujet. Votre note s'attachera à présenter, d'une part, les enjeux de la qualité de l'air extérieur et un bilan des actions menées jusqu'ici et, d'autre part, des propositions de mesures qui pourraient être engagées à court terme (1 an) et moyen terme (3 ans) dans le but de répondre aux engagements de la France et d'assurer une meilleure qualité de l'air extérieur aux citoyens.

Vous terminerez votre note par une proposition de plan d'actions à réaliser pour les six prochains mois à destination du cabinet.

Attendus du sujet

Il était attendu des candidats de présenter dans un premier temps de manière concise les enjeux et la réglementation relatifs à la qualité de l'air extérieur en France, ainsi que les dispositifs en vigueur pour contribuer à l'améliorer, tout en s'interrogeant sur leur efficacité. Dans un second temps, le candidat devait formuler des recommandations de mesures à prendre à court terme (1 an) et à moyen terme (3 ans) en présentant les effets attendus, les risques et les difficultés de mise en œuvre. Enfin, un plan d'actions opérationnel pour les six prochains mois (jusqu'à la fin de l'année 2022) devait être proposé au cabinet au regard des enjeux, des mesures proposées et des difficultés abordées dans la note.

Les documents permettaient au candidat de répondre à la commande : enjeux, réglementations, acteurs, mesures existantes, pistes de réflexion pour de nouvelles mesures. Le candidat pouvait également enrichir sa note de connaissances personnelles sur le sujet sans que cela soit un prérequis attendu par le jury.

II – OBSERVATIONS

Sur le fond :

Aucune originalité de la part des candidats n'était attendue par le jury concernant le plan de la note. En effet, donné dans la commande, le plan proposé était classique à celui d'une note qui pourrait être demandée aux futurs administrateurs de l'Etat sortis de l'INSP : identifier un problème, dégager les enjeux de ce problème, expliquer ce qui a déjà été fait sur le sujet, juger de l'efficacité/efficience des mesures existantes, proposer/écarter des mesures correctives/nouvelles pour améliorer la situation et enfin dresser un plan d'actions pour atteindre l'objectif fixé et mettre en œuvre les mesures proposées.

Dans la première partie qui dresse les enjeux et les dispositifs existants, la concision et la précision ont été des éléments pris en compte dans la notation. En effet, dans ce type de livrable qui s'adresse à un cabinet, il faut aller à l'essentiel et être percutant. Il était également attendu des candidats d'illustrer leurs propos à l'aide des graphiques et données chiffrées présentes dans le dossier sans pour autant en mettre trop, au risque de perdre le commanditaire dans des détails qui nuisent à la qualité du message à faire passer. Dans l'ensemble, les enjeux (environnementaux, de santé publique, juridiques, financiers…) ont bien été compris. Les contre-sens dans la réglementation en vigueur, peu nombreux, ont été pénalisés. Enfin, le caractère transfrontalier européen/international du sujet n'a pas toujours été exploité. C'est pourtant un aspect essentiel du problème de la qualité de l'air extérieur qui ne peut pas être réglé à la seule échelle du territoire national.

La seconde partie, dédiée aux propositions de mesures correctives/nouvelles, a été la partie la plus discriminante. Le jury n'a aucunement jugé les recommandations proposées par les candidats sur le fond mais plutôt leur cohérence avec ce qui était présenté dans la première partie et leur caractère opérationnel. Les bonnes copies ont réussi à identifier les leviers d'actions : mesures budgétaires, mesure fiscales, mesures d'ordre réglementaire, stratégie de communication auprès du public, stratégie d'accompagnement des acteurs ou encore portage par la France au niveau européen de mesures communes pour une action coordonnée des pays de l'UE. Par ailleurs, les bonnes copies ont bien identifié les acteurs à mobiliser : les administrations centrales, les services déconcentrés (préfet…), les collectivités locales, les associations agréées, les instances européennes. Une bonne proposition valorisée par le jury, n'est pas une mesure originale sur le fond, mais une mesure opérationnelle, qui identifie clairement les effets attendus, les risques encourus, notamment d'acceptabilité, les impacts financiers, la mise en œuvre à court ou moyen terme au regard de l'urgence à agir et des risques identifiés, et enfin les acteurs à mobiliser. Les copies, qui ont également écarté certaines mesures, en expliquant pourquoi, ont été valorisées. Au contraire, certaines copies se sont contentées de lister une série de mesures inexploitables par le cabinet et parfois de manière subjective sans objectiver le propos, ce qui a été pénalisé. De même, les candidats n'ayant pas opéré une séparation (réfléchie) des mesures de court terme et celles de moyen terme sont passés à côté de la commande.

Enfin, les plans d'actions ont dans l'ensemble été peu satisfaisants voire omis. Compte tenu du caractère contraint dans le temps de l'épreuve, le jury n'attendait pas un plan d'actions trop détaillé. La cohérence du plan d'actions avec les mesures proposées dans la note, la mise en place d'un calendrier et l'identification d'un ou plusieurs pilotes ont été valorisées. De très bonnes copies ont également eu le temps d'organiser leur plan d'actions en axes, renforçant sa présentation et son exploitation future par le cabinet. Certains candidats ont pensé, à tort, que le plan d'actions correspondait à la présentation de mesures de « très court terme » (6 mois), alors qu'il correspond à une déclinaison opérationnelle en actions à réaliser pour mettre en œuvre les mesures proposées.

Sur la forme

Tout d'abord, la qualité de l'écriture et l'orthographe des copies ont été bonnes dans l'ensemble.
Sans que cela soit rédhibitoire, le jury attendait que la forme « classique » d'une note administrative soit respectée (en-tête, introduction, plan détaillé…). Les futurs candidats peuvent utilement regarder les meilleures copies des années précédentes pour s'en inspirer.
De manière plutôt surprenante, une part non négligeable de candidats n'a pas tenu compte de la date de la commande (début juin 2022) qui avait pour but de placer le candidat au moment de l'arrivée d'un nouveau gouvernement et renforcer la mise en situation, notamment en ce qui concerne le plan d'actions qui devait s'étendre jusqu'à la fin de l'année. Le jury a toutefois fait le choix de ne pas pénaliser cette erreur.
La qualité des titres a été évaluée par le jury. Ils doivent être signifiants. Autrement dit, à la simple lecture des titres, le lecteur doit être en mesure de reconstituer la note et avoir une première idée du message que le rédacteur souhaite faire passer.
Dans la très grande majorité des copies, les introductions reprenaient les éléments de l'annonce du sujet, notamment concernant l'annonce de plan, ce qui paraît tout à fait normal. Pour gagner en originalité, quelques informations essentielles devant être portées rapidement à la connaissance du cabinet, peuvent être présentées dans l'introduction. Dans le cas d'espèce, l'insécurité juridique à laquelle est confronté le gouvernement sur ce sujet pouvait être utilement abordée dès l'introduction.
Par ailleurs, les développements des deux parties de la commande étaient déséquilibrés dans certaines copies. La partie « enjeux/bilan » était parfois trop longue au détriment de la partie « propositions » trop courte. Bien que ce défaut puisse s'expliquer par le manque de temps de certains candidats pour développer leurs mesures, il est fortement conseillé aux préparationnaires d'éviter cet écueil. En effet, c'est sur la partie « propositions » que les candidats font la différence. Elle doit par conséquent être minutieusement travaillée dès la première moitié de l'épreuve pendant l'agencement des idées au brouillon.
Enfin, certaines copies étaient inachevées. Cela est rédhibitoire pour l'admissibilité. Seuls des entrainements dans les conditions de l'épreuve peuvent permettre d'éviter ce problème.

III – RECOMMANDATIONS

La note d'analyse et de propositions est un exercice qui demande de l'entrainement notamment à cause du caractère contraint dans le temps de l'épreuve et du fait que la copie doit être écrite à la main. À l'aide des sujets d'annales et des meilleures copies en ligne sur le site de l'INSP, les futurs candidats pourront utilement progresser dans cet exercice.

La démarche scientifique acquise durant la thèse doit permettre aux futurs candidats de rapidement être performants dans la rédaction d'une note administrative. En effet, la note d'analyse et de propositions doit s'appréhender comme une démonstration :

- tout d'abord identifier et expliquer le problème, poser ses enjeux et faire un bilan de l'état de l'art (qu'est-ce qui fonctionne et qu'est-ce qui dysfonctionne ?) ;
- puis proposer des pistes de solutions opérationnelles en démontrant qu'elles seront utiles pour régler le problème identifié après avoir pesé les risques de chacune d'elles et après les avoir hiérarchisées.

La logique de l'enchaînement des idées, l'analyse des risques des mesures proposées et le caractère opérationnel des propositions (quoi ? qui ? quand ? comment ?) permettent de rendre la note exploitable pour le commanditaire qui souhaite avoir des pistes de réflexion sur un problème qui se pose à lui.

ADMISSION

Entretien

Membres du jury en appui à la troïka : Sophie NORVEZ et Marc ZARROUATI

Moyenne de l'épreuve : 13,82/20

L'épreuve orale d'une heure est partagée en quatre temps équirépartis : présentation du candidat et questions sur son parcours, deux mises en situation dont une à caractère managérial, une question générale d'actualité. Chaque mise en situation et question d'actualité n'est utilisée qu'une seule fois.

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

Les candidats montrent tous une grande motivation, et semblent préparés à l'exercice. Le niveau de réflexion est jugé satisfaisant, en accord avec celui des copies rendues à l'épreuve écrite. Il est attendu des candidats qui se présentent à ce concours une certaine maturité et une connaissance des grands enjeux de société satisfaisante. On peut remarquer ici que les 17 candidats - déclarés admissibles en ayant obtenu une note entre 14 et 18,5 à l'épreuve écrite - forment un ensemble assez homogène que l'oral doit permettre de différencier.

Les candidats avaient bien préparé la présentation de leur parcours et ont su mettre en valeur la cohérence de leur candidature à l'INSP. On peut se demander toutefois s'ils avaient bien conscience que leurs premiers postes au moins seraient assez différents de ce qu'ils décrivaient comme la future carrière espérée. De façon générale, hors cas particuliers, leur connaissance de la réalité de l'activité d'un haut fonctionnaire qui embrasse une carrière administrative est ténue.

Durant la première partie de l'épreuve orale, les éléments mentionnés dans la présentation du candidat ont vocation à être mobilisés par le jury dans les questions qui suivent. Il ne saurait donc être trop conseillé aux candidats de faire preuve de discernement dans les « perches » qu'ils tendent au jury. Celui-ci peut en effet s'en saisir et attendre du candidat des éléments de réponse qui témoignent de la connaissance affichée.

Le jeu des mises en situation a été diversement vécu. Les candidats n'ayant aucune expérience ou presque de l'organisation administrative et des compétences respectives de chacun avaient quelquefois du mal à comprendre l'enjeu des situations et à y répondre de façon opérationnelle. Les relances faites par le jury ont pu les déstabiliser alors qu'une relance est toujours là pour les aider.

Les questions d'actualité n'ont pas donné lieu à des échanges très satisfaisants, les candidats restant le plus souvent sur la réserve, au risque de la banalité, ne voulant entrer dans aucune polémique, pensant qu'une prise de position les désavantagerait plutôt que l'inverse. L'enjeu n'est pourtant pas ici de juger les opinions du candidat mais bien de voir s'il a des avis sur les grands sujets et, surtout, s'il sait les défendre de façon étayée.

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

Les membres du jury ont noté la grande richesse et diversité des CV. Ils avaient étudié les dossiers de tous les candidats avant l'épreuve orale.
Dans l'ensemble le jury a noté beaucoup de stress chez les candidats. La plupart ont su le gérer, et se détendre au fur et à mesure de l'entretien. Il n'a pas noté de problème d'élocution dû au stress mais plutôt une altération de l'écoute et donc de la capacité à interagir avec le jury.

III – RECOMMANDATIONS

Le meilleur conseil à donner aux candidats est de croire en la bienveillance du jury et de répondre/de se comporter de la manière la plus ouverte possible. Le jury souhaite les aider à montrer le meilleur d'eux-mêmes. Il faut aussi qu'ils aient confiance en leurs qualités qui leur ont d'ailleurs permis d'arriver à ce niveau de concours.

Epreuve orale en langue anglaise

Membres du jury : Daivy BABEL et Claire JOUNET-ARENES

Moyenne de l'épreuve :12,38/20

I – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LE FOND

« Épreuve orale en langue anglaise comportant la lecture d'un extrait et le commentaire d'un texte de 600 mots environ ayant pour sujet l'actualité européenne et internationale suivis d'une conversation avec le jury. »

L'hétérogénéité frappante des 17 candidats se caractérise d'abord par des niveaux de préparation à l'épreuve variant de très élevé à une forme d'impréparation, parfois liée sans doute à un défaut d'anticipation dans la préparation de cette épreuve. En effet, dans le contexte d'un tel concours, il est impensable de reléguer la préparation de cette épreuve au second plan durant l'année qui précède, et / ou de ne l'envisager qu'à l'issue des épreuves écrites. Être en mesure de cerner les enjeux majeurs de l'actualité européenne et internationale et d'en penser et exprimer les articulations grâce à un lexique à jour requiert de manière hebdomadaire une écoute d'émissions et une lecture d'articles (et une vérification plus fréquente encore des titres de cette actualité), en anglais, et la constitution des fiches de travail afférentes tout au long de l'année de préparation.
Ces niveaux de préparation hétérogènes ont donc pu conduire à des prestations informées dans une langue suffisamment claire et précise comme à des prestations décontextualisées (qui ne permettent pas de cerner la majorité des enjeux pertinents) ou à des analyses contextualisées mais limitées dans leur clarté ou expression (quand le travail de préparation a été effectué à l'aide de sources en langue française.) Malheureusement, quelques candidats ne connaissaient ni les grands faits de l'actualité visée, ni leurs enjeux implicites, ni le lexique afférent et ont donc éprouvé des difficultés, parfois grandes, à lire et comprendre le texte proposé, et n'ont ainsi pas su nourrir certains échanges subséquents avec le jury.

Une bonne méthodologie de l'esprit critique a avantageusement éclairé le propos de candidats au fait de l'actualité, et à l'inverse mené à des généralisations peu convaincantes pour ceux qui n'avaient pas cette capacité à prendre du recul.
La capacité à réagir aux questions s'apprécie dans le cadre d'une discussion, d'un échange avec le jury, comme point de départ de réflexions plus poussées puis connexes, et non dans le cadre scolaire d'une interrogation ou d'une récitation de leçon.

II – OBSERVATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS DES CANDIDATS SUR LA FORME

L'épreuve orale d'anglais, d'une durée de 30 minutes, se divise en deux temps : une présentation des principaux enjeux du texte (1/3 du temps de l'épreuve environ), suivie d'une discussion avec le jury (2/3 du temps de l'épreuve environ). Pour la première partie de l'épreuve, il est attendu des candidats un résumé des thèmes majeurs du texte, ainsi que des questions qu'il soulève. A l'issue de cette présentation, le jury pose des questions destinées à éclaircir certains points de la présentation, puis entame un échange plus général avec le candidat.
Le jury a valorisé les candidats ayant su présenter de façon synthétique et organisée les enjeux du texte durant la première partie de l'épreuve, et apporter les précisions nécessaires lors des questions posées à l'issue de la présentation. Pour la deuxième partie de l'épreuve, l'enjeu pour le jury est d'apprécier la capacité du candidat à interagir avec un public anglophone sur une diversité de sujets ayant trait à l'actualité politique internationale. A cet égard, ont été valorisées les prestations montrant une volonté d'entrer en dialogue avec le jury et de développer une réflexion personnelle sur les questions soulevées. Ainsi, le jury a apprécié les entretiens durant lesquels les candidats ont cherché à établir un contact visuel avec les membres du jury, et ont pris le temps de déployer des arguments étayés sur un point donné.

III – RECOMMANDATIONS

1) <u>Forme</u>

Concernant les attendus formels de l'épreuve d'anglais, le jury souhaite rappeler aux candidats qu'il s'agit d'évaluer durant cette épreuve deux éléments principaux : (i) leur capacité à comprendre et restituer de façon synthétique les enjeux d'un texte lié à l'actualité internationale, et (ii) leur faculté d'adaptation face à un interlocuteur anglophone. Le jury conseille donc aux candidats de :

- bien structurer leur présentation du texte, de la manière la plus pédagogique possible ;

- ne pas se laisser désarçonner si le jury soulève une erreur d'interprétation de leur part ou présente une demande de précisions sur un point, de telles remarques étant destinées avant tout à permettre au candidat de s'auto-corriger ;

- chercher à établir un contact avec le jury, notamment en regardant les deux membres qui le composent ;
- prendre leur temps pour développer leurs argumentaires ;

- en plus des éléments d'analyse factuelle, ne pas hésiter à prendre position sur les éléments évoqués durant l'entretien.

2) <u>Fond</u>

- établir et commenter les enjeux présentés dans le texte (mais le cas échéant également les enjeux manquants) ;

- ne pas faire l'économie d'enjeux majeurs mentionnés dans le texte (quitte à n'approfondir l'analyse de certains d'entre eux que lors de la discussion) ;

- lors des différents échanges avec le jury, ne pas hésiter à ouvrir la discussion sur des problématiques connexes (en mentionnant, après avoir apporté sa réponse à la question, que l'on s'intéresse désormais à tel aspect autre & non sans lien) ;

- préparer cette épreuve tout au long de l'année, grâce à la lecture en anglais d'articles ou à l'écoute en anglais d'émissions consacrées à l'actualité européenne et internationale ;

- constituer à mesure ses propres documents de mémorisation mentionnant les faits, leur contexte et les enjeux majeurs (voire des pistes d'analyse), ainsi que les particularités de prononciation des mots-clefs concernés et le vocabulaire nouveau ;

- apprendre mais également réviser tout au long de l'année du vocabulaire anglais général ;

- procéder à des exercices d'expression orale hebdomadaires tout au long de l'année qui précède, en particulier en réutilisant le vocabulaire nouveau ayant trait à l'actualité.

Ces exercices peuvent se décliner sous de nombreuses formes, de la simple présentation d'un texte sous l'œil de la caméra de son téléphone portable (avec à la clef visionnage critique de la vidéo) à une présentation en temps réel, devant un public le plus averti possible, suivie de questions puis de commentaires quant à la qualité de la prestation, sur la forme, le fond et la langue.

- étudier, dans le détail, les rapports du jury d'anglais des années précédentes, y compris dans les autres catégories (interne, externes etc.) du concours de l’ex-ENA pour, par exemple, saisir pourquoi une lecture hebdomadaire (sinon quotidienne) de la presse anglo-saxonne revêt pour la préparation du concours une importance indubitable.